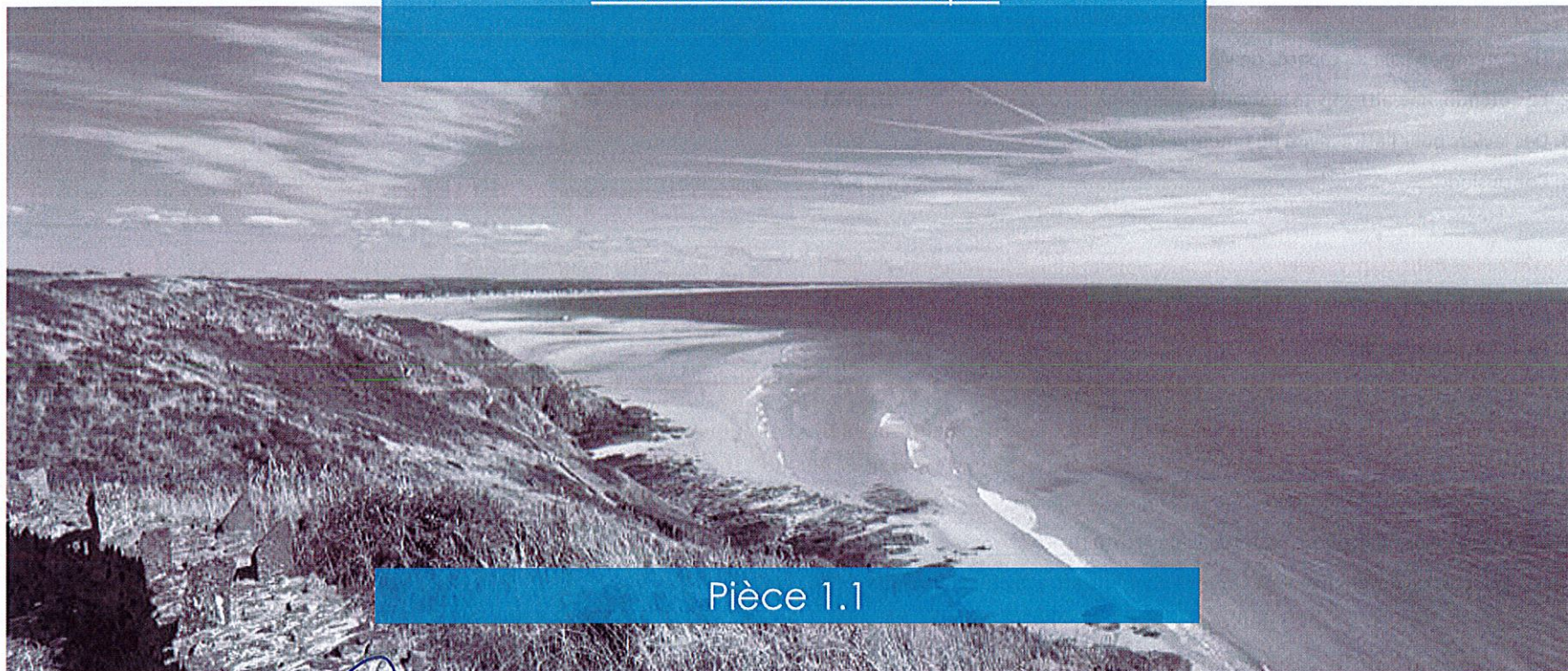


Résumé non technique



Pièce 1.1

Vu pour être annexé à la délibération du Comité syndical en date du 28 février 2020

La Présidente,



Révision du SCoT du Pays du Cotentin

Résumé non technique



Pièce 1.1

Vu pour être annexé à la délibération du Comité syndical en date du 28 février 2020

La Présidente,

Sommaire

Introduction..... p.3

1. Une révision de SCoT et non une élaboration p.4
2. Le changement de périmètre p.5

Partie 1 : Le diagnostic territorial et environnemental p.7

1. Un Cotentin, plusieurs espaces de vie..... p.8
2. Le Cotentin, une attractivité globale en question..... p.13
3. Des leviers pour l'attractivité du Cotentin et sa notoriété p.18
4. Conclusion p.24

Partie 2 : Les défis transversaux p.25

1. Les grands défis du projet de territoire..... p.26
2. La vision partagée des élus..... p.27

Partie 3 : Les choix du Projet d'Aménagement et de Développement Durables p.28

1. Le positionnement du territoire p.29
2. Les trois grands objectifs de la stratégie du territoire p.31
3. Les objectifs de développement affirmés pour une attractivité durable p.33

Partie 4 : Le contenu du Document d'Orientation et d'Objectifs p.35

1. Le DOO, ses orientations, ses objectifs et son plan p.36
2. Les principaux objectifs chiffrés du DOO..... p.43

Partie 5 : Analyse et justification de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiersp.47

1. L'analyse de l'occupation du sol.....p.48
2. La consommation d'espaces passéep.48

Partie 6 : L'évaluation environnementalep.50

Partie 7 : Les indicateurs de suivip.56

Partie 8 : L'articulation du SCoT avec les autres plans et programmesp.58



INTRODUCTION

1. Une révision de SCoT et non une élaboration

Le SCoT de 2011 comme réponse collective aux enjeux de décroissement et d'ouverture du Cotentin

La stratégie du SCoT de 2011 est le fruit d'une réflexion des parties prenantes : élus, partenaires, citoyens, qui s'est structurée à partir de constats lucides sur les besoins du territoire d'alors.

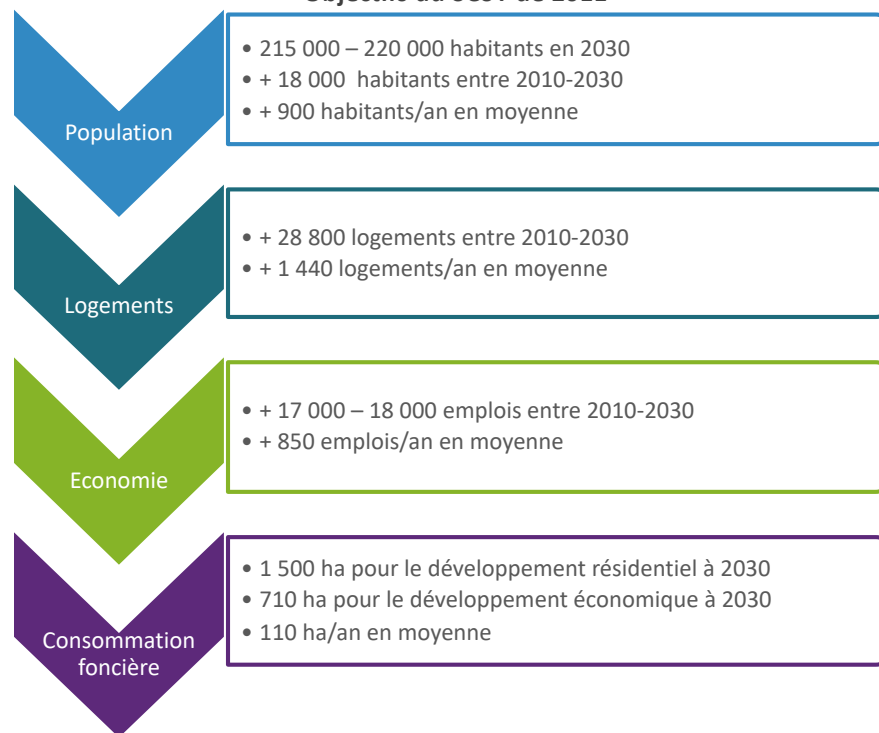
Premier d'entre eux, le périmètre du SCoT, grâce à son étendue, mobilise des espaces de vie à la fois littoraux et d'arrière pays. Ce mélange terre-mer offre une diversité et des complémentarités susceptibles de renforcer leur propre attractivité, mais également celle de l'ensemble du territoire du SCoT.

Ensuite, le développement ne peut pas être considéré que du point de vue de la seule croissance quantitative. Il est conditionné par la qualité que les politiques publiques mettront en œuvre dans le cadre des futurs aménagements, de la préservation des paysages et de l'environnement. Cette qualité devant servir de ciment au projet de SCoT et de révélateur des spécificités locales.

Enfin, l'insertion dans les flux régionaux, nationaux et mondialisés doit permettre au territoire du Pays du Cotentin de tirer bénéfice de ses particularismes. Les avantages compétitifs qu'il possède sont des éléments notables qu'il convient de préserver durablement et sur lesquels il convient de capitaliser.

Dès lors, le positionnement du SCoT de 2011 invite à une réponse collective permettant de faire face aux défis induits par les mutations socio-économiques à l'œuvre. Pour cela, le décroissement interne et l'ouverture vers l'extérieur organisent l'architecture du projet du SCoT. Pour y arriver, le territoire fait de ses façades maritimes, des marais, de la RN 13 et de la trame verte et bleue des nœuds de communication entre : l'agglomération et le reste du territoire ; l'Est et l'Ouest ; le littoral et le rétro-littoral ; le territoire du SCoT et les territoires normands et au-delà.

Objectifs du SCoT de 2011



Les raisons de la révision du SCoT de 2011

Le délai d'évaluation est trop restreint dans le temps pour juger de l'impact réel du SCoT. La mise en compatibilité des documents d'urbanisme locaux et la réalisation des projets n'ont pas pu être menées à leur terme.

Au terme du bilan du SCoT, les conclusions ont fait apparaître quatre raisons qui ont milité en faveur d'une révision :

- Les évolutions législatives avec les lois Grenelle, ALUR et ELAN, entre autres, modifient le contenu du SCoT et les thématiques à traiter.
- Les évolutions du périmètre des intercommunalités et du territoire du SCoT sont de nature à questionner l'armature urbaine dressée par le SCoT en vigueur.

- Certaines orientations sont à préciser pour une meilleure traduction opérationnelle notamment sur les thématiques liées aux objectifs spatialisés d'intensification urbaine (densité, développement dans les enveloppes urbaines existantes), au commerce (écriture plus forte sur les localisations préférentielles du commerce), à la trame verte et bleue (transposition des grandes orientations stratégiques du Schéma Régional de Cohérence Écologique).
- Prise en compte des travaux dans le cadre de l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durables et d'Égalité des Territoires de Normandie.

Partant de ce constat, le Comité syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Pays du Cotentin a prescrit la révision du SCoT par délibération du 6 avril 2017.

Cette révision devant répondre aux objectifs suivants :

- L'accroissement de la population et du nombre d'emplois.
- Le respect des objectifs de développement durable et l'adaptation aux effets du réchauffement climatique.
- Le renforcement de l'attractivité du territoire, notamment par son désenclavement externe et interne.
- Un développement équilibré et cohérent du territoire, reposant sur une spatialisation cohérente du développement économique, résidentiel et des infrastructures.

2. Le changement de périmètre

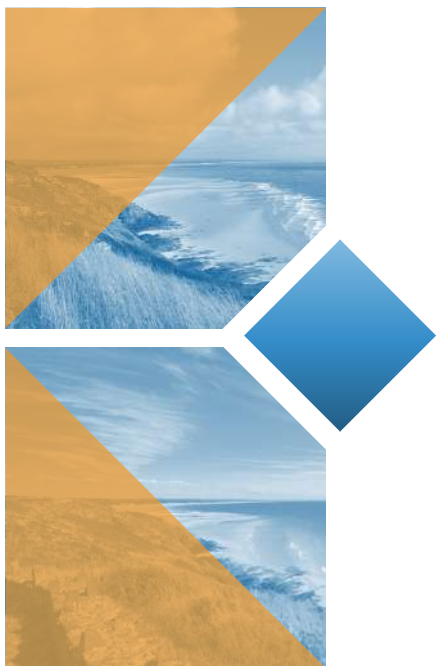
Le périmètre du SCoT du Pays du Cotentin a évolué depuis 2011. On peut y voir :

- L'élargissement de la Communauté de communes de la Vallée de l'Ouve avec l'adhésion des communes de Saint-Jacques-de-Néhou et de Taillepied.
- La création de la Communauté de communes Cœur du Cotentin issue de la fusion de la Communauté de communes du Bocage Valognais et de la Communauté de communes du canton de Bricquebec.

- La création de la Communauté de communes de la baie du Cotentin provenant de la fusion de la Communauté de communes de Carentan-en-Cotentin et de la Communauté de commune de Sainte-Mère-Église. Cette nouvelle intercommunalité ayant vu également les communes de Houteville, Tribehou et Montmartin-en-Graignes la rejoindre.
- La création de communes nouvelles : Bricquebec-en-Cotentin, Carentan-les-Marias, Cherbourg-en-Cotentin, Gonneville-le-Theil, La Hague, Picauville, Portbail-sur-Mer, Quettehou, Sainte-Mère-Église, Terre-et-Marais, Vicq-sur-Mer.
- La création de la Communauté d'agglomération du Cotentin regroupant la Communauté de communes du Canton de Saint-Pierre-Église, la Communauté de communes du Cœur du Cotentin, la Communauté de communes de la Côte des Isles, la Communauté de communes de la Hague, la Communauté de communes des Pieux, la communauté de communes de la Région de Montebourg, la Communauté de communes de la Saire, la Communauté de communes du Val de Saire, la Communauté de communes de la Vallée de l'Ouve et la Communauté Urbaine de Cherbourg.

A ce jour, le périmètre du SCoT du Pays du Cotentin couvre un territoire d'une superficie totale de 1 884 km², composé de 152 communes, regroupé en deux intercommunalités et habité par 203 986 habitants en 2016 (dernier recensement) :

- Communauté d'agglomération du Cotentin : 129 communes, 180 794 habitants et 1 439 km².
- Communauté de communes de la Baie du Cotentin, 23 192 habitants et 445 km².



Partie 1

Le diagnostic territorial et environnemental

1. Un Cotentin, plusieurs espaces de vie...

Des ambiances paysagères distinctes

Le Cotentin a cette particularité qu'il demeure un territoire non homogène. De la ville à la ruralité, de la mer à la terre, ces différents espaces ont structuré des manières de vivre articulées autour de bourgs structurants.

Cette diversité s'exprime par le paysage. L'eau, au travers de la mer, des marais, du réseau hydrographique ; le littoral avec ses façades tantôt sauvages et intimes, tantôt aménagés et ouverts sur l'extérieur ; l'arrière-littoral composé de prairies et d'autres cultures socle d'une relation au terroir profondément ancrée ; les espaces urbanisés constituant des archipels, assurent de singulières richesses.

Ici, le bocage, les cours d'eau, les façades maritimes et les marais, à la fois fragmentent et lient les espaces du territoire du SCoT.

Plus encore, la mer présente à l'Est, au Nord et à l'Ouest, ainsi que les Marais au Sud, font offices de frontières naturelles donnant un caractère quasiment insulaire au territoire du SCoT du Pays du Cotentin.

C'est pourquoi, cette pointe avancée dans la mer n'est pas un espace de passage, mais plutôt de destination.

Des ambiances agricoles structurantes

La rencontre du Massif Armoricaïn et du Bassin Parisien à l'origine de sous-sols multiples apporte à l'agriculture de véritables nuances locales dans les productions. Ainsi, outre l'élevage de bovins, nous trouvons des cultures générales.

Cette diversité se retrouve au travers de quatre petites régions agricoles :

- Le Val de Saire, zone de bocage et plaine côtière à dominante légumière.
- Le Cotentin, zone d'élevage faite de bocage et marais littoral entre prairies et labours.
- La Hague, paysage de bocage serré et de landes côtières à dominante d'élevage laitier et accessoirement ovin.
- Le Bocage Valognais, au relief plus prononcé et marqué par un bocage plus serré où l'économie laitière prédomine.

Deux espaces majeurs d'attraction et des îlots de rayonnement local

Les aires situées entre Cherbourg-en-Cotentin – La Hague – Les Pieux/Flamanville et celles traversées par la RN 13 : Valognes, Sainte-Mères-Église ou encore Carentan-les-Marais, constituent les espaces d'accueil de populations les plus intenses. Les dynamiques résidentielles sont alors liées à la proximité des bassins d'emploi et d'accès rapide à de grandes infrastructures de communication.

Pour autant, ce constat ne signifie pas que le reste du territoire soit dépourvu de dynamique. En effet, l'étendue du périmètre du SCoT et la présence de bourgs structurés amènent à considérer des endroits des espaces de vie constitués autour de Saint-Sauveur-le-Vicomte, de Saint-Pierre-Église, d'un réseau allant de Barneville-Carteret à Portbail-sur-Mer, d'un autre réseau allant de Barfleur à Quettehou, ou encore de Bricquebec-en-Cotentin.

Secteurs vieillissants vs secteurs plus jeunes

L'indice de vieillissement dévoile une segmentation entre espaces plus jeunes, composés de ménages actifs qui privilégient une implantation près d'axes routiers permettant un accès rapide aux espaces de travail, et des espaces dans lesquels les personnes âgées sont surreprésentées. Généralement, ils se situent dans les aires touristiques où dans les lieux particulièrement préservés comme les marais du Cotentin.

Quant aux espaces économiques (La Hague, Valognes, Les Pieux/Flamanville, Cherbourg-en-Cotentin) et aux autres espaces périurbanisés par Cherbourg-en-Cotentin, ils possèdent les indices de vieillissement parmi les plus bas du territoire, mêmes inférieurs à ceux de la Normandie. La présence d'une très forte concentration de l'appareil industriel et tertiaire, explique leur relative jeunesse.

De grandes zones de concentration de l'emploi...et une diffusion

L'emploi se concentre dans certains grands espaces économiques, l'espace productif de pointe et l'axe RN 13. Ils accueillent des activités productives structurantes comme l'énergie, la conception navale, la métallurgie, l'agroalimentaire notamment. En leur sein, nous retrouvons des entreprises comme Areva, la DCNS, Les maîtres laitiers du Cotentin, Engie, Efinor Marine, les Constructions mécaniques de Normandie, Alliance océane, etc.

Ce constat est relayé par le classement des cinq plus grands pôles d'emploi du territoire :

- Cherbourg-en-Cotentin : 37 254 emplois.
- Beaumont-Hague (La Hague) : 6 367 emplois.
- Valognes : 4 411 emplois.
- Carentan-les-Marais : 3 965 emplois.
- Flamanville : 3 914 emplois.

Ailleurs, le tissu économique est marqué par un appareil productif centré sur les industries alimentaires comme Cargill France à Baupré, l'agriculture ou encore l'artisanat.

Toutefois, ces disparités spatiales ne sauraient écarter la perception d'un ADN agricole comme industriel présent sur l'ensemble du territoire.

Pointe également une économie tertiaire imputable à la présence d'activités touristiques importantes sur les secteurs Sud-Ouest et Nord-Est ou de fonctions tertiaires métropolitaines (recherche & développement, prestations intellectuelles, culture-loisirs, gestion, commerce inter-entreprises ...) au niveau de Cherbourg-en-Cotentin notamment.

Un maillage territorial fin

Le territoire s'est depuis longtemps développé à partir de plusieurs espaces de vie structurés autour de bourgs-centres relativement éloignés les uns des autres et rayonnant chacun sur leurs zones d'influence. Ce mode organisationnel est classique d'un modèle Normand et de son réseau de villes et bourgs faisant de la proximité la pierre angulaire de leur organisation.

À cela s'ajoute la présence d'un pôle d'équipement supérieur et métropolitain, Cherbourg-en-Cotentin, qui participe à l'équilibre à l'échelle régionale. Pour autant, son aura au sein du département de la Manche se heurte à celui de Saint-Lô, qui détient le statut de préfecture. Ainsi, Cherbourg-en-Cotentin apparaît comme la polarité majeure du Cotentin et comme une polarité majeure de la Manche.

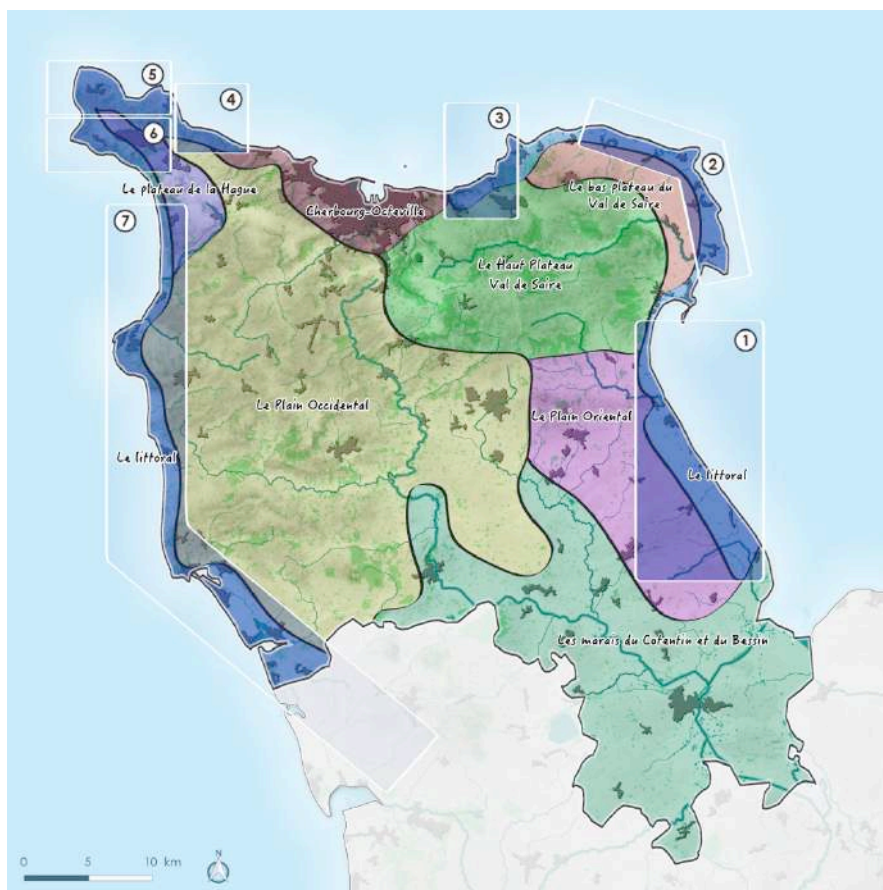
Part des grands secteurs économiques dans l'emploi total en 2014

Source : INSEE-RP ; EAU

	Agriculture	Industrie	Construction	Commerce, Transports, Services divers	Adm publique, Enseignement , Santé, Act sociale
CA du Cotentin	4,3%	19,2%	7,6%	36,6%	32,3%
Barneville-Carteret	14,0%	7,6%	12,6%	38,6%	27,2%
Beaumont-Hague	2,6%	37,9%	9,1%	36,7%	13,7%
Briquebec	7,5%	29,8%	9,0%	28,9%	24,7%
Cherbourg-Octeville	0,9%	14,8%	5,1%	39,6%	39,6%
Les Pieux	5,4%	33,0%	13,4%	28,1%	20,1%
Montebourg	15,5%	13,6%	13,5%	24,0%	33,3%
Saint-Pierre-Église	19,2%	3,3%	11,2%	27,9%	38,4%
Saint-Sauveur-le-Vicomte	16,1%	15,5%	10,1%	31,1%	27,1%
Saint-Vaast-la-Hougue	25,8%	8,4%	8,3%	37,5%	20,0%
Valognes	4,1%	13,1%	10,0%	35,2%	37,6%
CC de la Baie du Cotentin	10,3%	20,6%	8,1%	31,4%	29,7%
SCoT du Pays du Cotentin	5,0%	19,4%	7,7%	36,0%	32,0%
Manche	6,9%	17,1%	8,4%	36,0%	31,7%
Normandie	3,6%	16,3%	7,4%	40,7%	32,1%

Les unités paysagères et sous-entités littorales

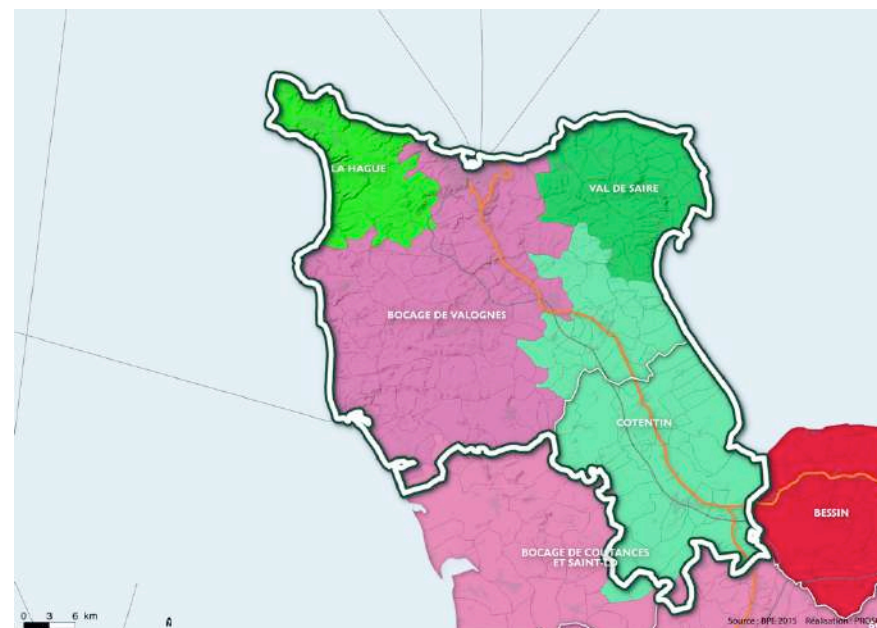
Source : Atlas départemental des paysages ; EAU



- ① La côte méridionale est de la Baie des Veys à Saint-Vaast
- ② La côte nord-est de Saint-Vaast aux abords du Cap Lévi
- ③ La côte nord du Cap Lévi à Cherbourg-en-Cotentin
- ④ La côte nord d'Urville à Digulleville
- ⑤ La côte nord-ouest de Digulleville à Auderville
- ⑥ La côte nord-ouest de Vauville à Auderville
- ⑦ La côte ouest de Vauville à Donneville

Les petites régions agricoles

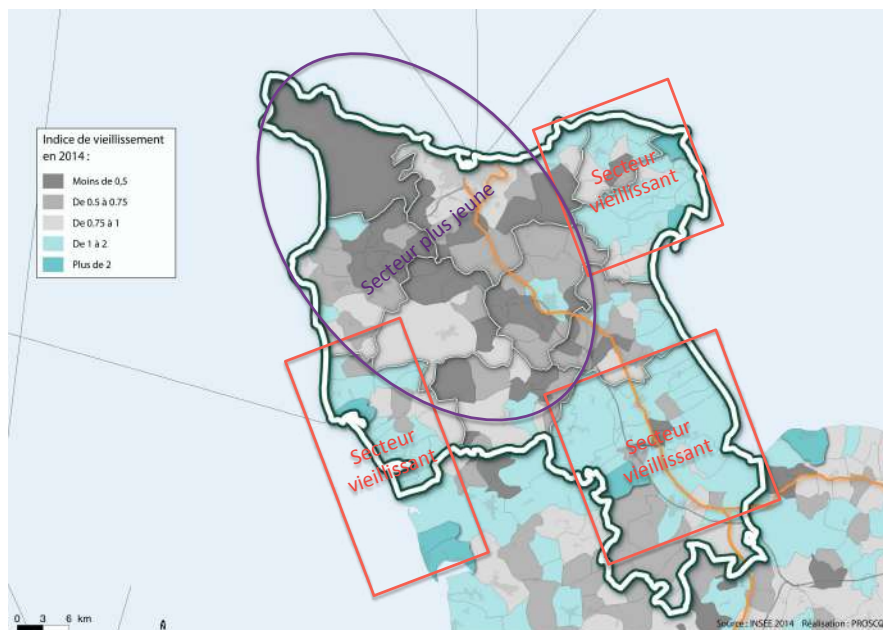
Source : AGRESTE ; EAU



Petite région agricole : elles sont issues des intersections des Régions Agricoles avec les départements. Elles mettent en évidence des zones agricoles homogènes.

Indices de vieillissement en 2014

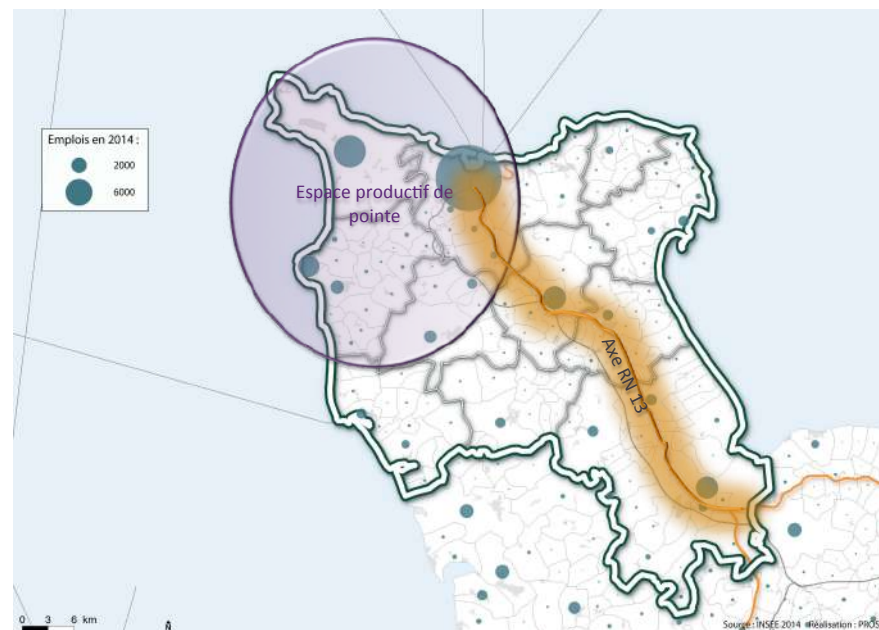
Source : INSEE-RP ; EAU



Indice de vieillissement : mesure la part des 65 ans et plus sur les moins de 20 ans. Plus il est élevé, plus il est favorable aux personnes âgées.

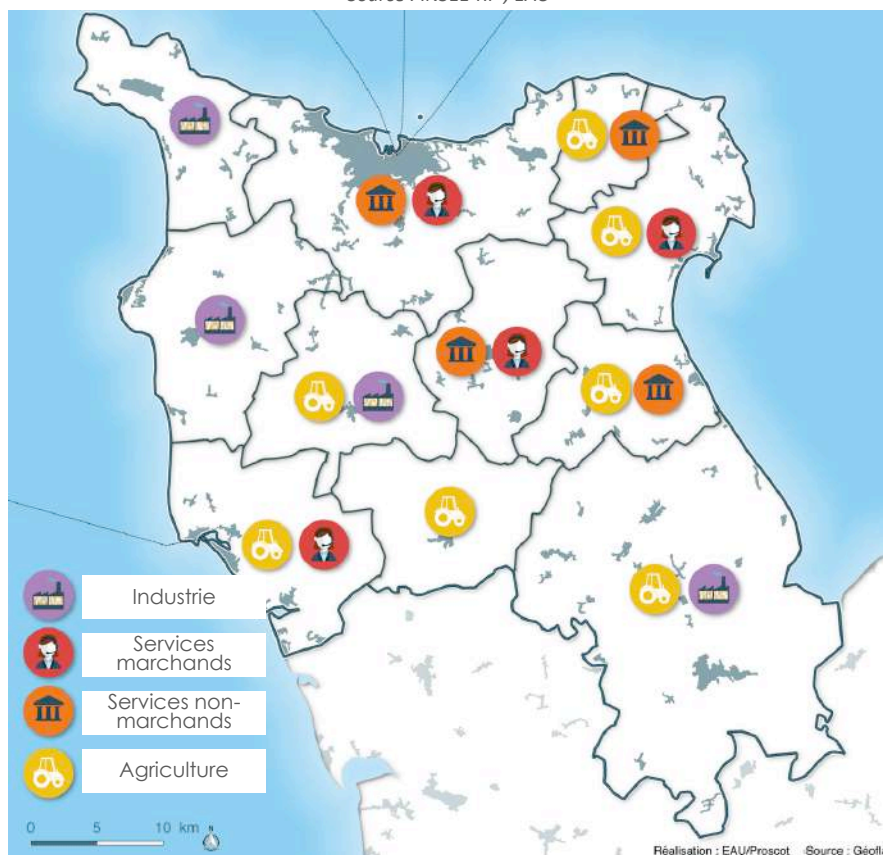
Spatialisation de l'emploi en 2017

Source : INSEE-RP ; EAU



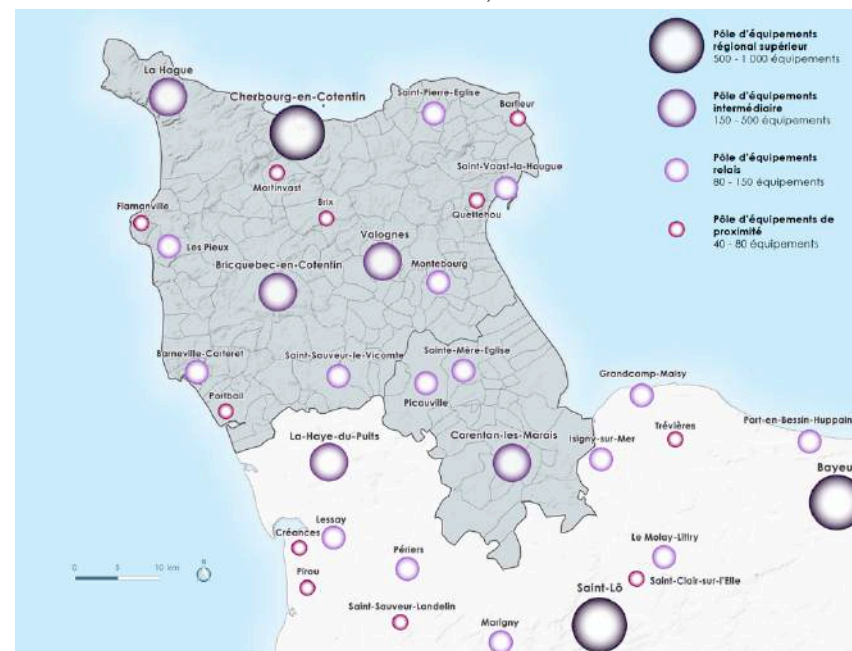
Spécificités selon les grands secteurs économiques

Source : INSEE-RP ; EAU



Organisation des pôles d'équipements en 2014

Source : INSEE-BPE ; EAU



2. Le Cotentin, une attractivité globale en question

Un territoire qui perd des habitants

Le territoire du Pays du Cotentin enregistre un reflux démographique, - 1 874 habitants, expliqué par un solde migratoire mal orienté. Entre 2009 et 2014, la différence entre les personnes arrivant et partant du territoire atteint - 2 674 personnes.

A la vue de la tendance du solde naturel (différence entre les naissances et les décès), le territoire pourrait être pris par un effet simultané, baisse des deux soldes, qui mettrait à mal son développement futur, voire son rayonnement départemental et régional.

Face au vieillissement de sa population, le Pays du Cotentin est « obligé » de retrouver une attractivité auprès de personnes qui aujourd'hui lui sont extérieures. Plus encore, des actifs avec enfants ou en âge d'en avoir pour relancer la croissance du solde naturel.

Évolution de la population entre 2009-2014 selon les bassins de vie

Source : INSEE-RP ; EAU

	Population en 2014	Evolution 2009-2014	Solde naturel 2009-2014	Solde migratoire 2009-2014
CA du Cotentin	181 636	-1 739	1 095	-2 834
Barneville-Carteret	8 915	-79	-246	167
Beaumont-Hague	11 840	17	300	-283
Briquebec	10 202	75	146	-71
Cherbourg-Octeville	94 839	-1 902	835	-2 737
Les Pieux	16 413	241	418	-177
Montebourg	6 680	81	-60	141
Saint-Pierre-Église	4 378	31	-30	61
Saint-Sauveur-le-Vicomte	5 248	356	-4	360
Saint-Vaast-la-Hougue	9 781	-251	-304	53
Valognes	13 340	-308	40	-348
CC de la Baie du Cotentin	23 330	-135	-295	160
SCoT du Pays du Cotentin	204 966	-1 874	800	-2 674
Manche	499 958	2 196	-565	2 761
Normandie	3 335 645	31 823	44 171	-12 348

Un espace de rencontre entre Grand-Ouest et Ile de France

Les flux résidentiels sont très déficitaires vis-à-vis de la Normandie, 2 073 arrivées pour 2 835 départs. Les relations avec le Calvados et la Manche sont particulièrement dynamiques et en défaveur du Pays du Cotentin. Respectivement 1 122 et 1 165 individus quittent le territoire du Pays du Cotentin pour la Manche et le Calvados quand 789 et 826 font le chemin inverse.

A l'égard des autres régions, les flux résidentiels sont à l'avantage du territoire avec un différentiel de + 600. Parmi eux, les échanges avec la Bretagne et l'Ile de France sont sensibles puisque 1 243 personnes originaires de ces deux régions sont venues s'installer au sein du périmètre du SCoT, alors que 1 016 cotentinois se sont dirigés vers elles. Ces interactions pèsent pour 35 % de la somme des arrivées et des départs à l'échelle des autres régions.

Le fait qu'existent des relations assez intenses avec ces deux régions montrent que le Cotentin est quelque part une terre de rencontre entre des influences du Grand-Ouest et franciliennes.

Des logiques de flux qui modifient la structuration sociale du territoire

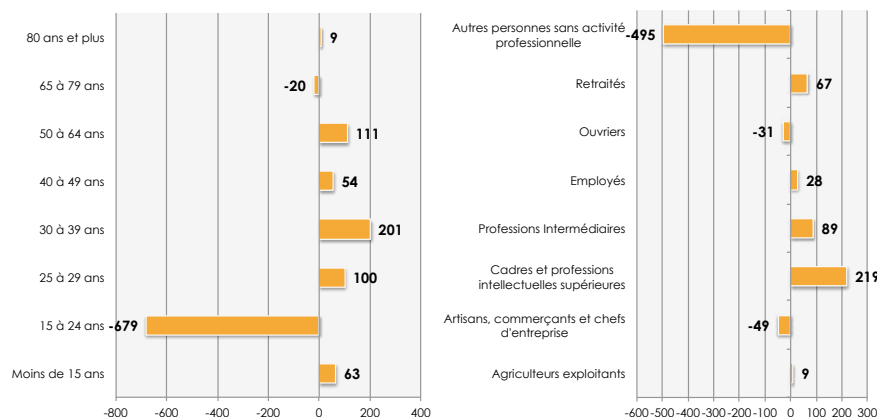
L'attractivité existe auprès des catégories sociales dites actives puisqu'il y a plus de 25-64 ans qui arrivent qu'il n'en sort (+ 465 personnes). Parmi ces actifs, il y a moins de départs chez les cadres et professions intellectuelles supérieures que chez les employés, professions intermédiaires ou ouvriers. Ce fait contribue à accroître le volume de cadres et professions intellectuelles supérieures présent sur le territoire. Or, leur capacité financière peut expliquer la pression des prix immobiliers à l'œuvre près des espaces d'emplois, reléguant potentiellement les autres catégories socioprofessionnelles au sein des espaces de moindre pression quant aux prix immobiliers.

Ensuite, la question de l'attractivité se pose avant tout pour les plus jeunes. La présence de formations très spécialisées ou non dispensées enclenche le départ du territoire, mais leur retour est moins assuré. Les 15-24 ans quittent le territoire du Pays du Cotentin pour poursuivre leur scolarité supérieure à Caen, Rennes, Rouen, Paris, Le Havre, notamment. Ainsi, le différentiel arrivées – départs est mesuré à - 679 entre 2008 et 2013.

Enfin, pour les retraités, le solde arrivées – départs est positif : + 67, attirés par un littoral préservé et agréable à vivre.

Caractérisation des migrations résidentielles 2008-2013

Source : INSEE-MIGCOM ; EAU



Un tissu économique malmené mais qui résiste

De 2009 à 2014, l'emploi s'inscrit dans un mouvement de baisse, - 727 emplois, que l'on retrouve à l'échelle de la Manche et la Normandie. Ceci dit, ce mouvement baissier est de moindre importance par rapport à la Normandie, il ressort à - 0,23 %/an quand il est de - 0,41 %/an pour l'échelon régional.

Les enseignements sur les évolutions de l'emploi sont nombreux :

- La capacité de Cherbourg-en-Cotentin à être un moteur du développement économique pour le Pays du Cotentin est interpellée, tout comme est interrogée sa place dans les dynamiques des agglomérations à l'échelle normande et au-delà.
- Les espaces littoraux du sud-ouest et du nord-est affichent une contraction de l'emploi, révélant un fléchissement de la capacité redistributive des touristes dans leur circuit économique et un écosystème maritime qui souffre.
- L'irrigation à partir de la RN 13 n'est plus aussi homogène que par le passé, puisque la partie sud, où Carentan-les-Marais jouait un rôle

d'entraînement, apparaît quelque peu en retrait des dynamiques d'emploi, malgré le développement de Catz et de Saint-Hilaire-Petitville,

- L'existence d'un développement économique en périphérie de l'agglomération cherbourgeoise, là où se situent également les dynamiques démographiques les plus vivaces.

La période 2009-2014 n'est pas à proprement parler une période faste pour l'économie nationale, notamment au regard de sa composante industrielle. Les territoires plus industrialisés que la moyenne ont souffert. Tel est le cas du Pays du Cotentin, qui, du reste aurait pu subir une contraction plus importante si son tissu économique n'était pas positionné sur des marchés en croissance comme l'énergie, l'armement ou l'agroalimentaire par exemple.

Évolution de l'emploi par bassin de vie entre 2009-2014

Source : INSEE-RP ; EAU

	Emploi total 2009	Emploi total 2014	Variation 2009-2014
CA du Cotentin	72 997	72 621	-376
Barneville-Carteret	2 496	2 384	-112
Beaumont-Hague	8 663	8 733	70
Bricquebec	2 525	2 673	148
Cherbourg-Octeville	40 366	39 392	-974
Les Pieux	6 214	7 267	1 052
Montebourg	1 897	1 827	-70
Saint-Pierre-Église	798	860	62
Saint-Sauveur-le-Vicomte	1 426	1 394	-31
Saint-Vaast-la-Hougue	3 458	2 825	-632
Valognes	5 154	5 266	112
CC de la Baie du Cotentin	9 118	8 767	-351
ScoT du Pays du Cotentin	82 115	81 388	-727
Manche	196 929	194 944	-1 985
Normandie	1 310 165	1 283 403	-26 761

Une insuffisance dans les constructions de logements

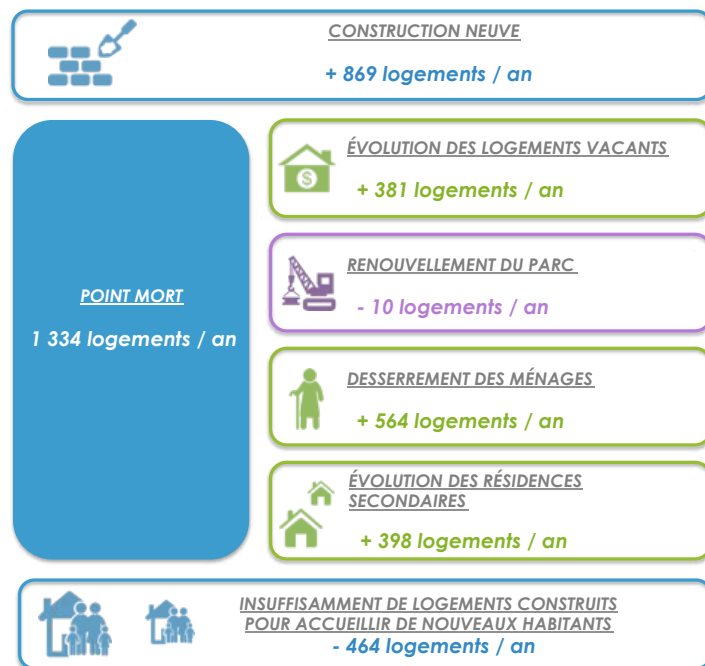
Après un point haut en 2007 à 1 333 unités, la construction de logements a fléchi, contrecoup de la crise des subprimes et de l'atonie de la conjoncture française. En 2015, leur nombre affichait 519 unités, soit une division par 2,6.

Entre 2009-2014, le nombre de logements nécessaire pour maintenir la population présente atteint 1 334 logements. Cependant, avec une construction neuve de 869 logements en moyenne annuelle, il manque 464 logements par an pour assurer l'accueil de nouvelles populations. Cet élément expliquerait une partie du reflux démographique constaté durant cette période.

Au-delà de ces chiffres, l'enseignement principal est de rendre possible le parcours résidentiel des ménages au sein du territoire en fonction de leur parcours de vie, de leur âge et de leur surface financière.

Production de logements et point mort sur la période 2009-2014

Source : INSEE-RP, Sitadel2 ; EAU



Un niveau important de risques naturels comme technologiques

Le territoire est concerné par de nombreux risques, dont l'occurrence et la violence sont susceptibles d'être amplifiées par le changement climatique. L'adaptation aux risques devient un enjeu crucial pour minimiser l'exposition des personnes et de leurs biens aux aléas, donc pour améliorer leur tranquillité de vie.

Parmi ces risques, sont recensés les risques d'inondation et de submersion marine, météorologiques, de mouvements de terrain, technologiques liés au risque nucléaire, de transports de matières dangereuses, les risques miniers, d'engins de guerre.

A la vue de cet inventaire, le territoire semble contraint pour son développement futur.

Un risque de banalisation du patrimoine bâti

Les opérations d'aménagement de ces dix dernières années en extension comme au sein des bourgs, s'inscrivent pour la plupart en rupture du patrimoine local. C'est tant le cas pour les silhouettes urbaines que pour les matériaux, dont l'apparence est celle d'une architecture standardisée.

L'attention doit porter sur l'intégration des ensembles bâtis futurs et l'association judicieuse du patrimoine local aux nouveaux modes constructifs pour s'inscrire en continuité de l'existant et répondre aux enjeux d'aujourd'hui (performance énergétique, confort, accessibilité...).

Formes urbaines en rupture du bâti existant

Source : googlestreetmaps



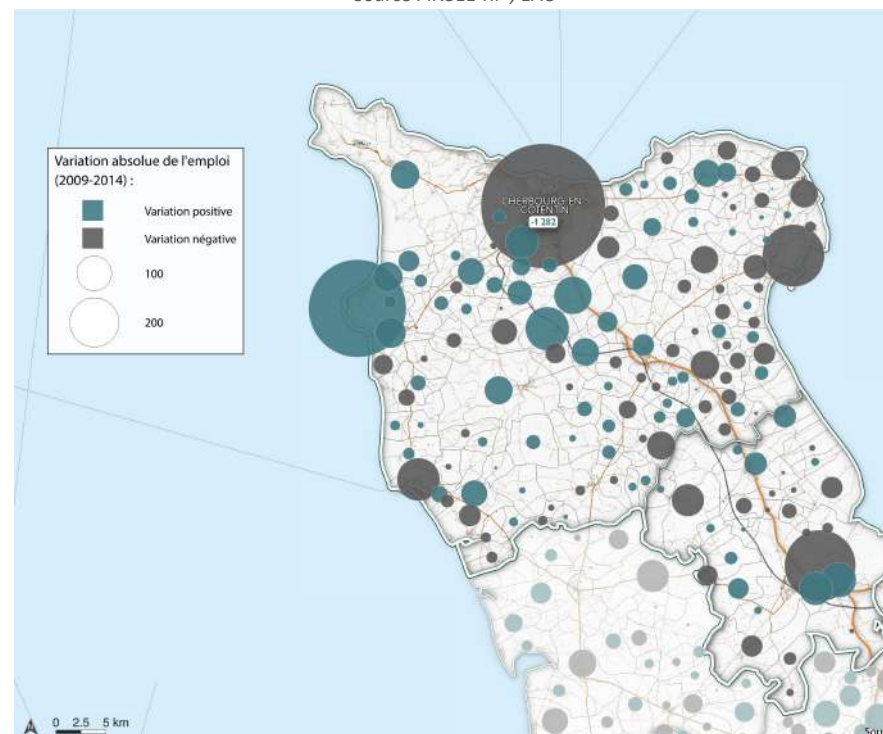
Évolution de la population entre 2009-2014

Source : INSEE-RP ; EAU



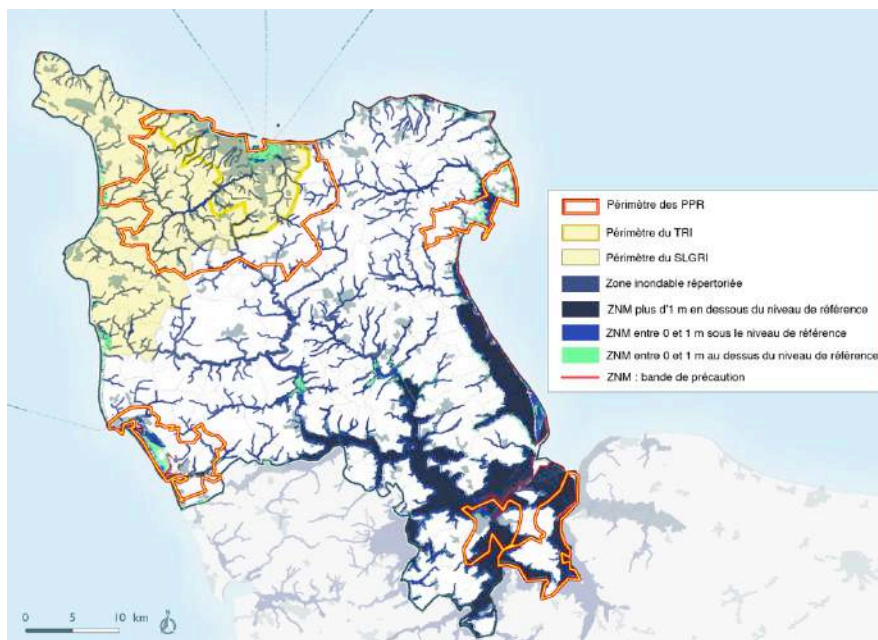
Évolution de l'emploi entre 2009-2014

Source : INSEE-RP ; EAU



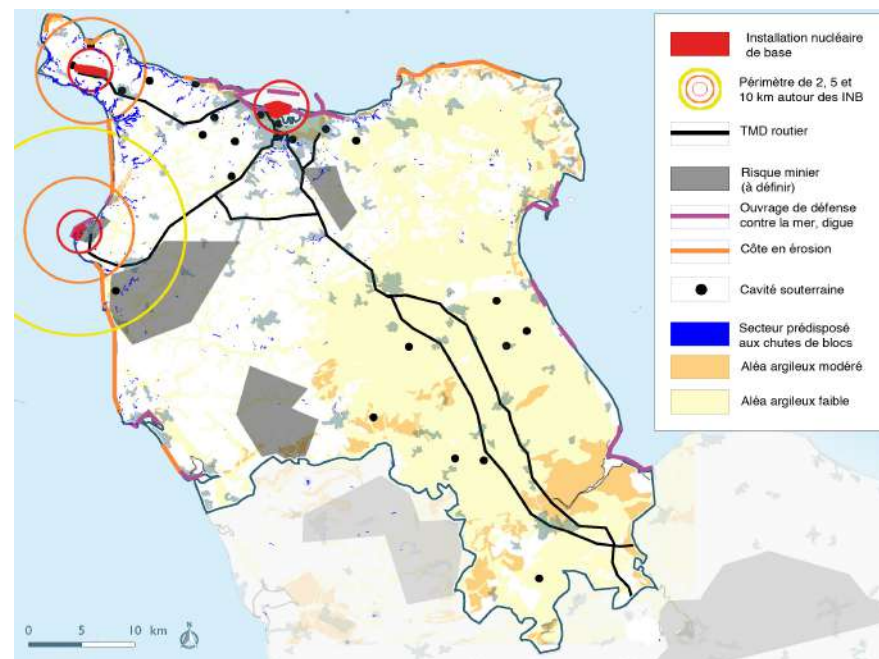
Carte de synthèse du risque d'inondation et de submersion marine

Source : EQS



Carte de synthèse des risques (hors inondation et submersion marine)

Source : EQS



3. Des leviers pour l'attractivité du Cotentin et sa notoriété

Un désenclavement progressif

La position géographique du territoire de SCoT en fait un espace de « bout » qui lui demande de développer des solutions pour développer des liens aussi bien internes qu'externes.

La mise aux normes autoroutières de la RN 13 renforce le lien du territoire du Pays du Cotentin avec le reste de la Normandie et au-delà, désormais plus accessible en termes de temps.

Concernant les transports en commun, 6 lignes régulières express et 3 lignes supplémentaires en période estivale maillent la presque totalité du territoire à raison de 5 à 7 allers retours par jour. A ces lignes s'ajoute un service de transport à la demande, qui lui aussi concerne la majeure partie du Cotentin. Cette offre n'est pas pour autant suffisante pour répondre aux besoins de déplacement des actifs.

L'offre ferroviaire, si elle permet des temps de parcours compétitifs par rapport à l'automobile au sein du territoire du Pays du Cotentin, elle s'est dégradée passant d'une distance-temps de 2h45 entre Cherbourg et Paris en 2011 à 3h10 aujourd'hui.

Un renforcement des emplois métropolitains

La présence des emplois métropolitains est indispensable au bon fonctionnement des entreprises industrielles et tertiaires, notamment à haute valeur ajoutée, par leur fonction d'expertise, d'organisation, de gestion des ressources humaines, commerciale. Ils contribuent à la notoriété économique territoriale.

A l'échelle du territoire du Pays du Cotentin, les emplois métropolitains ont progressé de 1 164 unités, quand l'emploi total a baissé de 727 unités. Ils sont particulièrement en augmentation dans les espaces marquées par la présence de grands donneurs d'ordre de la filière énergétique et du pôle tertiaire cherbourgeois.

Nombre et évolution des emplois métropolitains

Source : INSEE-RP ; EAU

	Emploi métropolitain			Encadrement métropolitain		
	Effectifs 2014	Part dans l'emploi total	Variation 2009-2014	Effectifs 2014	Part dans emplois métropolitains	Variation 2009-2014
CA du Cotentin	14 369	19,8%	1 198	4 163	29,0%	700
Barneville-Carteret	298	12,5%	-38	107	36,0%	-9
Beaumont-Hague	2 593	29,7%	531	781	30,1%	199
Bricquebec	346	13,0%	28	50	14,3%	-13
Cherbourg-Octeville	8 163	20,7%	382	2 413	29,6%	385
Les Pieux	1 362	18,7%	370	411	30,2%	60
Montebourg	204	11,2%	-19	23	11,1%	-6
Saint-Pierre-Église	69	8,1%	-10	29	42,1%	19
Saint-Sauveur-le-Vicomte	149	10,7%	-26	26	17,6%	11
Saint-Vaast-la-Hougue	346	12,2%	-43	117	33,9%	15
Valognes	839	15,9%	23	206	24,5%	41
CC de la Baie du Cotentin	1 274	14,5%	-34	311	24,4%	29
SCoT du Pays du Cotentin	15 643	19,2%	1 164	4 474	28,6%	729
Manche	34 892	17,9%	1 364	9 361	26,8%	1 071
Normandie	259 096	20,2%	3 472	76 123	29,4%	4 745

Un territoire partiellement connecté

L'offre de très haut débit (THD) se limite encore aujourd'hui aux noyaux des principaux centres urbains. Ailleurs, dans les espaces ruraux, le THD est inexistant. L'objectif fixé par le SDTAN est de couvrir l'ensemble des foyers en FFTH d'ici 2027.

Quant à l'internet mobile en 4G, l'offre reste très inégale. La moitié est du territoire n'est pas couverte.

Dans une perspective de facilitation de la vie des citoyens et des entreprises, le territoire est amené à affirmer la couverture numérique et mobile comme une priorité pour le développement, pour sa compétitivité et pour son attractivité territoriale.

Des formations pour les forces économiques

L'enjeu est bien celui de former des étudiants, les fixer sur le territoire après leur cursus.

La filière énergie, peut s'appuyer sur l'École des Applications Militaires de l'Énergie Atomique ou encore les spécialités de l'École Supérieur d'Ingénieurs en « énergies marines renouvelables » et « opérations nucléaires ».

Dans les activités marines, l'Institut National des Sciences et Techniques de la Mer apporte lui aussi un soutien considérable.

Le Technopôle de Cherbourg Normandie créé dans le but de favoriser les liens entre les différents acteurs de l'industrie, de la formation et de la recherche comprend 3 pôles : le nucléaire (depuis 2009), les énergies marines renouvelables (depuis 2011) et l'agro-mer (depuis 2011).

Enfin, la filière « industrie des énergies » a été reconnue en 2014 par la labellisation « campus des métiers et des qualifications » donnant davantage de ressources au territoire pour innover dans ces secteurs (énergies marines renouvelables notamment).

En outre, dans un souci de fixer les jeunes sur le territoire, d'autres formations existent comme l'IFSI (Institut de Formation en Soins Infirmiers), des BTS sur les métiers de la mode, du notariat, de l'assurance, comptabilité ou encore celles dispensées par l'Université de Caen Normandie via l'IUT Cherbourg-Manche forte de 620 étudiants.

Une filière qui compte : l'énergie

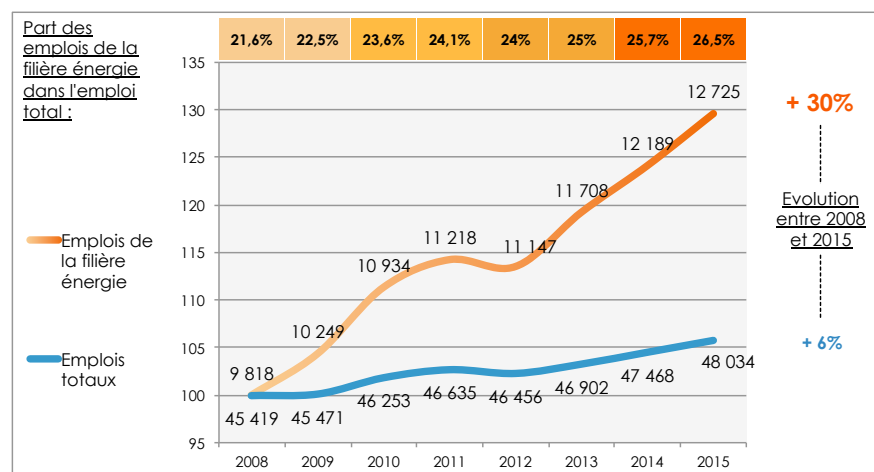
La filière énergétique représente 26,5 % des emplois salariés recensés sur le territoire en 2015. Depuis 2008, elle n'a cessé de renforcer son poids.

La filière énergétique est dans son ensemble tout de même confrontée à des difficultés de recrutement. L'augmentation des effectifs amène à une tension sur le marché du travail, ce d'autant plus que le territoire est pointé pour son manque d'attractivité et d'accessibilité. Afin de contourner ce problème, les entreprises misent sur la formation interne et le recrutement externe.

Face au réchauffement climatique et à la mauvaise presse de l'énergie nucléaire auprès de l'opinion publique, les politiques publiques accompagnent le développement des énergies renouvelables issues des ressources naturelles locales. Le bois-énergie, notamment issu de l'entretien du bocage, la méthanisation, en lien avec les activités agricoles, le solaire, l'éolien terrestre, les hydroliennes, sont appelées à prendre du poids dans la production à l'avenir.

Évolution des emplois relevant de la filière énergie et des emplois totaux entre 2008 et 2015

Source : ACOSS ; EAU



Une notoriété au travers des espaces naturels

Le patrimoine naturel est reconnu par un nombre d'inventaires et de classements important. Sont recensés : 127 ZNIEFF de type I ou II, 12 sites NATURA 2000, 2 réserves naturelles nationales, etc.

Tous ces réservoirs de biodiversité fonctionnent de manière complémentaire au réseau forestier et bocager et forment ensemble le support de la continuité de la trame verte et bleue.

Le Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin est emblématique de ces espaces naturels remarquables qui servent d'appui à la trame environnementale et au développement du territoire (tourisme, aménagement, ...).

Le tourisme et le terroir comme vecteurs de notoriété

Le Cotentin cultive son identité pour constituer une destination touristique à part entière. Pour ce faire, les acteurs touristiques ont coordonné leurs actions pour

définir une offre bâtie sur 5 thématiques fortes, à savoir les activités nautiques et la plaisance, la mémoire, l'histoire, la nature et le terroir.

L'orientation choisie est celle d'un tourisme de court séjour et de proximité, pour un public originaire du Grand Ouest et de la région parisienne. 4 cibles prioritaires ont dans ce cadre été déterminées, la famille, les amis et les amateurs de nautisme et sports de nature.

Le résultat de ces efforts est perceptible. Entre 2008 et 2015, les emplois 100 % touristiques ont progressé de 8 % et les fréquentations des principaux sites de 130 000 visites environ entre 2006-2016.

Les productions labellisées (AOC, IGP, Agriculture Biologique...) et la diversification agricole vers des productions raisonnées jouent en faveur d'une image qualitative du territoire en lien avec l'agro-tourisme, mais aussi avec les évolutions des modes de vie en quête d'authenticité et de proximité.

Les produits de la mer, aussi, contribuent à l'identification d'un terroir de qualité. Les actions du Centre de la Marée semblent bénéfiques, tant dans les investissements fournis pour assurer une gamme complète de service de traçabilité que dans la structuration des différents acteurs de la filière. Les produits conchylicoles gagnent en notoriété et la pêche a le double avantage de fournir des produits frais, atypiques (tacaud, bar, grondin, merlin) et de qualité (labels sur la pêche du homard, ...) et d'apparaître plus responsable face à son environnement (utilisation modérée du chalut de fond).

Par ailleurs, les professionnelles peuvent s'appuyer sur un tissu assez dense d'entreprises de première et seconde transformation (Gel Manche, Alliance Océane...), qui toutefois ne se fournissent pas nécessairement localement mais par importations.

L'eau : un enjeu pour le développement

L'eau est extrêmement présente à l'échelle du territoire du SCoT. Les façades maritimes, les cours d'eau, les marais, structurent l'organisation territoriale et la qualité de leurs eaux conditionnent le développement des activités qui leur sont liées.

Sur le plan chimique, on note une situation globalement assez dégradée de la qualité des masses d'eaux superficielles à l'image de la Saire et de ses principaux

affluents (bassin versant côtier du Nord Cotentin) comme des principaux cours d'eau des bassins versants de la Douve et de la Taute.

Sur le plan écologique, la situation est plus contrastée avec parfois des cours d'eau de bonne qualité (La Sinope, le Pommeret, le Mouloir, la Terrette, le Grand Douet, le Trottebec, ...) mais aussi de qualité moyenne (la Saire, la Divette, la Diélette, la Scye, ...), voire médiocre (le Merderet, la Douve, la Taute, le ru de Hacouville, le But, la Vire partie aval, ...).

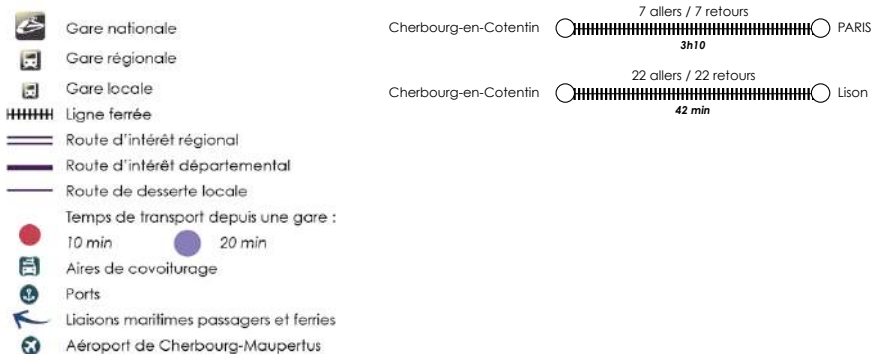
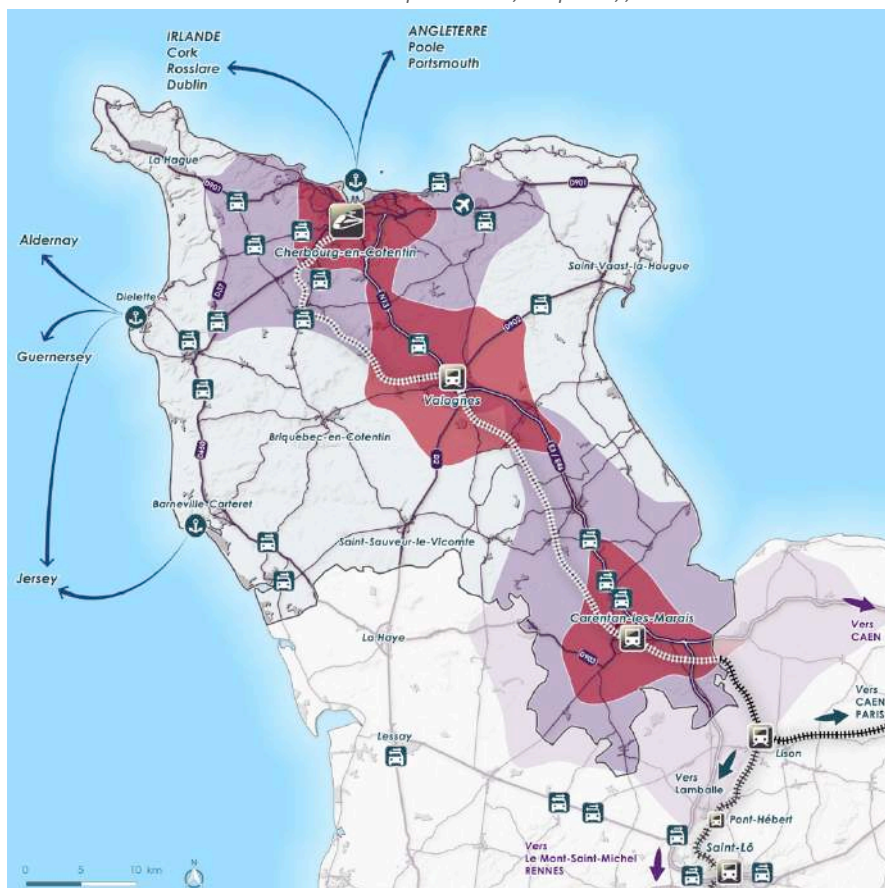
Des efforts ont été réalisés mais restent encore à faire pour les eaux littorales (réduction de pollution microbiologique notamment) et pour les gisements naturels présents (zones conchylicoles en particulier).

Quant aux eaux de baignades, elles sont de bonne qualité, voire excellentes pour de nombreuses plages.

En ce qui concerne l'eau potable, les enjeux principaux concernent la protection de la ressource (périmètres de protection à prendre en compte mais aussi actions sur les bassins versants) et une vigilance à apporter d'un point de vue quantitatif (veiller à la mise en œuvre des solutions envisagées, adapter la capacité d'accueil du territoire, favoriser les politiques d'économie d'eau).

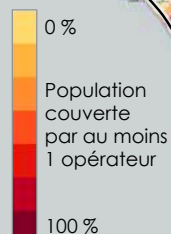
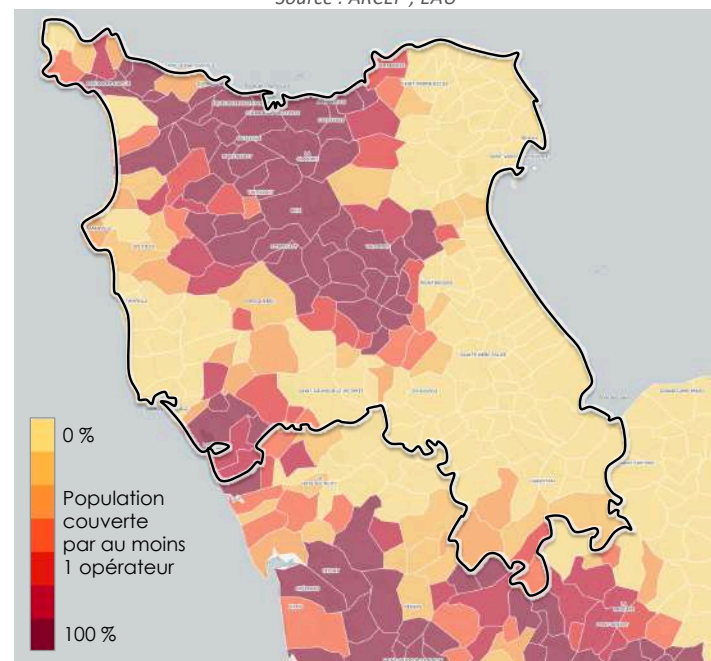
L'offre de transport routier, ferroviaire, portuaire et aéroportuaire

Source : Conseil départemental, Géoportail, ; EAU



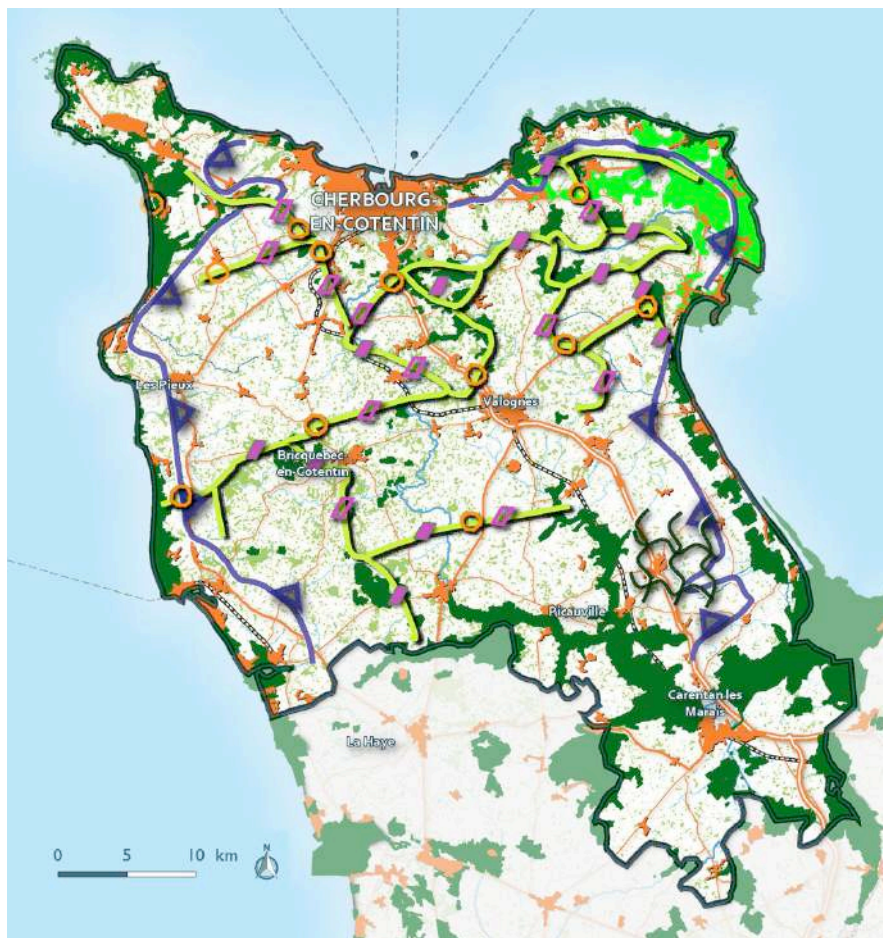
La couverture 4G en 2015 par au moins un opérateur

Source : ARCEP ; EAU



La trame verte et sa gestion

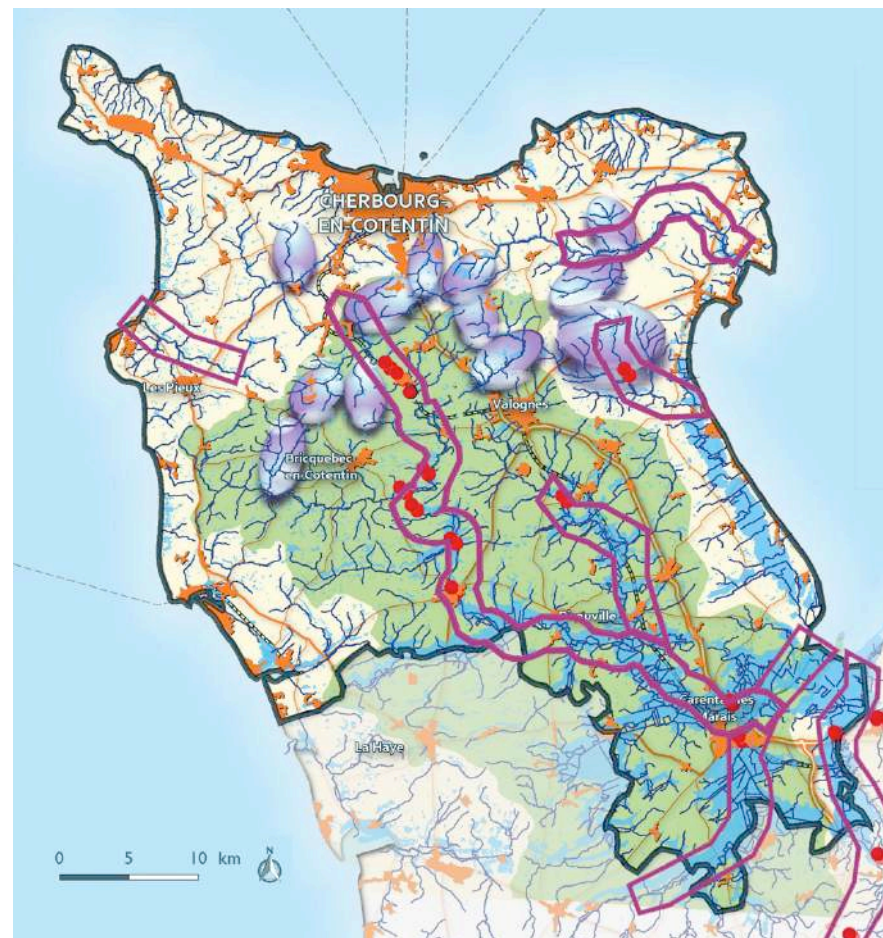
Source : EQS



-  Les réservoirs de biodiversité (selon SRCE)
-  Secteur à biodiversité de plaine
-  Boisements principaux
-  Les corridors à bon potentiel du SCoT
-  Les corridors du SCoT dont le potentiel est plus faible ou plus incertains
-  Les franchissements d'infrastructures potentiels à étudier
-  Le bocage du Plain oriental
-  La perméabilité des ambiances littorales

La trame bleue et sa gestion

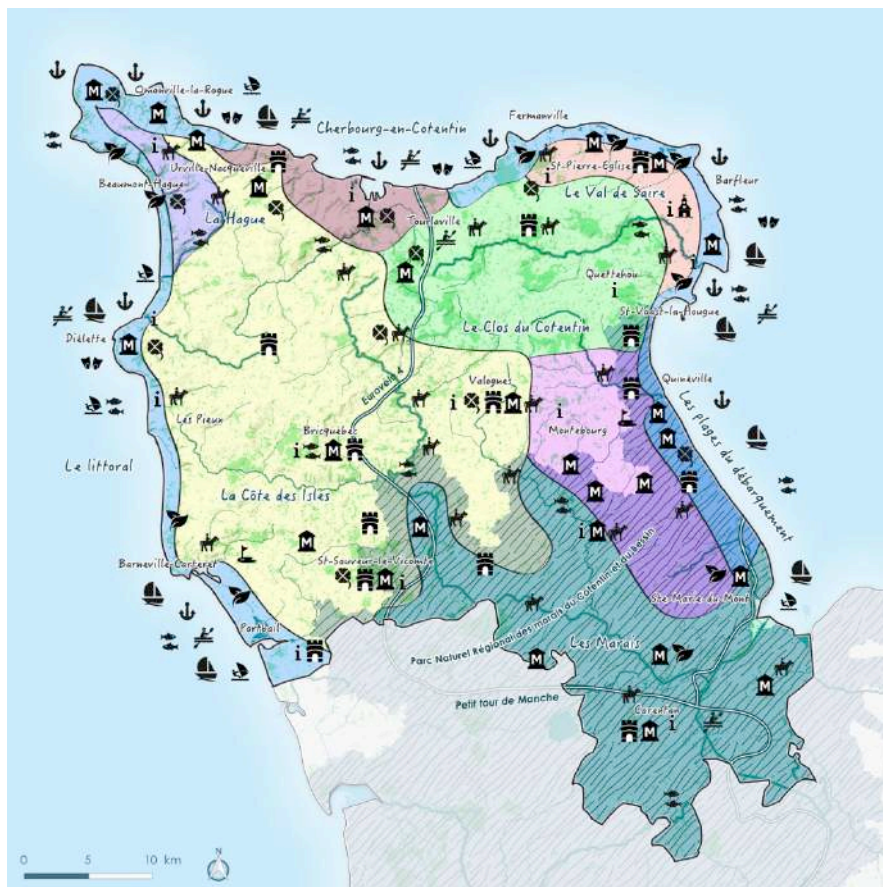
Source : EQS



-  Les bassins versants côtiers (un objectif de maîtrise des influences directes sur les cours d'eau)
-  Le bassin versant de la Douve : un objectif de gestion continue des liens entre zones humides, cours d'eau et les milieux naturels environnants
-  Les cours d'eau permanents et temporaires, ainsi que leurs abords (fonds de talweg) : un objectif de préservation de leur intégrité spatiale et écologique et un enjeu de continuité
-  Les axes majeurs à migrateurs : un objectif de continuité stratégique pour les poissons amphihalins (grands migrateurs : saumon, truite...).
-  Principaux réservoirs biologiques : un objectif de bon état écologique des cours d'eau et secteurs dans lesquels les espèces animales et végétales ont les conditions nécessaires à leur cycle de vie et peuvent se diffuser.
-  Les zones humides : un objectif de préservation des milieux et de corridors humides en faveur de la biodiversité et de gestion au regard des activités humaines pour les marais du Cotentin et du Bessin
-  Action prioritaire ponctuelle sur cours d'eau (obstacles cités dans le plan Anguille - SRCE - SAGE)

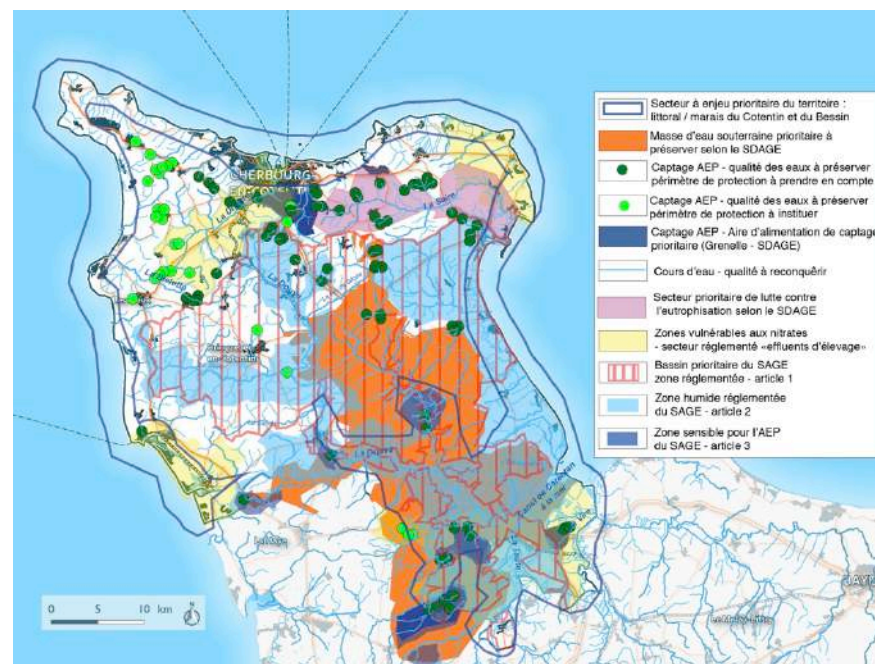
L'offre touristique du Pays du Cotentin

Source : Manche tourisme, En Cotentin - Pays touristique du Cotentin ; EAU



Carte de synthèse de la ressource en eau

Source : EQS



i Office de tourisme

L'histoire (patrimoine bâti)

- Barfleur, plus beau village de France
- Château ou manoir
- Musée, moulin ou phare

Sports et nature

- Parc ou jardin
- Site naturel remarquable
- Centre équestre
- Golf
- Pêche

Activités nautiques

- Port de mouillage
- Club de plongée
- Canoë-kayak ou aviron
- Club ou école de voile
- Char à voile, surf

4. Conclusion

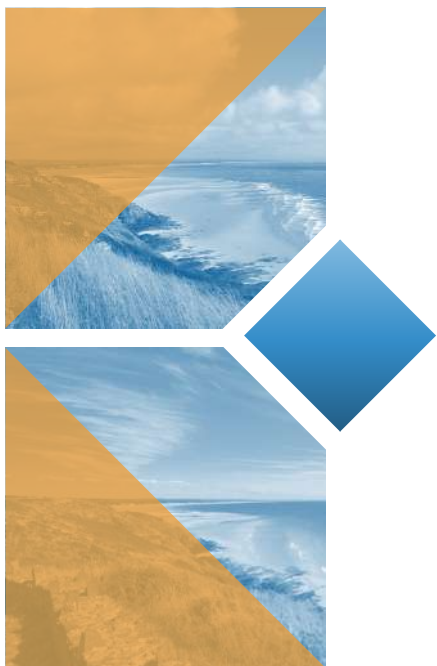
A la vue des éléments de diagnostic, les questions de résilience, de notoriété, de création valeur ajoutée et d'emplois, ainsi que de qualité de vie semblent au cœur des préoccupations qui sont posées au territoire du SCoT.

En effet, le réchauffement climatique, la concurrence économique et territoriale, le métropolisation, les évolutions dans les modes de vie des personnes, font offices de force de changement majeurs qui demandent des éléments de réponse au nom de l'attractivité du territoire du SCoT du Pays du Cotentin.

Le littoral, les paysages, l'environnement, les ressources naturelles, le patrimoine bâti, l'Histoire, les filières économiques de pointe, sont des éléments taillés pour reconfigurer l'attractivité et la lisibilité du territoire.

Ce constat amène à visualiser trois grands enjeux posés au Pays du Cotentin :

- Un enjeu d'anticipation politique. En effet, un projet stratégique de territoire doit permettre d'avoir un coup d'avance au regard des évolutions à l'œuvre.
- Un enjeu d'aménagement qui devra répondre à au moins trois questions :
 - Quelle politique d'aménagement, quelle organisation, quel développement pour les façades littorales ?
 - Quelle politique mettre en œuvre pour renforcer la capacité de Cherbourg-en-Cotentin à être moteur du développement du Pays du Cotentin et consolider son rôle au sein de la région Normandie ?
 - Comment optimiser l'accessibilité interne comme externe depuis et vers le Pays du Cotentin, ainsi que les liaisons est-ouest ?
- Un enjeu de coopérations internes et externes à organiser pour une offre économique, d'équipements et de services, dont métropolitains, renforcée au service d'un projet commun cotentinois.



Partie 2

Les défis transversaux

1. Les grands défis du projet de territoire

Le SCoT de 2011 a été bâti sur une réponse à deux défis majeurs : le décloisonnement du territoire eu SCoT et la reconnaissance extérieure.

Dans le cadre de la révision de ce SCoT, la phase diagnostic et les échanges avec les élus, partenaires et citoyens ont permis de dégager des défis complémentaires.

La métropolisation

En France, comme à l'international, la croissance est en grande partie portée par les grandes agglomérations et les métropoles. La question n'est pas de savoir s'il convient de confirmer ou de contrarier ce mouvement à l'échelle du territoire du SCoT. Il s'agit plutôt de mener une stratégie confortant son ouverture vers l'extérieur sans pour autant perdre de vue son modèle de développement cotentinois dans lequel les notions de proximité et de solidarité demeurent fortes.

Le phénomène de métropolisation à l'œuvre nécessite aujourd'hui plus que dans le SCoT en vigueur de soutenir l'insertion du territoire du SCoT du Pays du Cotentin dans les flux régionaux, nationaux et internationaux.

Aussi, cela demande d'être partie prenante de réseaux métropolitains à l'échelle de la Normandie avec les territoires de Caen, du Havre et de Rouen.

La révolution numérique

Le renforcement de l'attractivité du territoire passe par une desserte numérique optimale en direction de ses habitants et entreprises. Sans cela, les fidéliser et les attirer sera complexe.

La révolution numérique se présente comme une alternative intéressante pour le Cotentin au regard de son enclavement spatial. En effet, le fait qu'il ne soit pas connecté à des grandes infrastructures rapides de communication (autoroutes, lignes LGV, notamment) altère son attractivité. Or, la technologie du numérique est un moyen d'outrepasser ce relatif isolement, mais aussi un moyen de permettre à ses forces vives : habitants et entreprises, de pouvoir échanger, commercer, travailler, voire satisfaire certains besoins.

Le numérique établit un réel potentiel pour l'irrigation du développement démographique et économique aussi bien dans les espaces urbains que ruraux. En cela, il accompagne cette volonté des citoyens de s'inscrire dans une logique de proximité entre lieux de vie et de travail ; entre lieux de vie et services publics ou privés (e-médecine, e-learning, e-commerce, ...).

La transition écologique, énergétique et l'adaptation au changement climatique

Le changement climatique se fait sentir au travers de la manifestation et de la fréquence régulière de phénomènes météorologiques (tempêtes, inondations, entre autres), de concentration de gaz à effet de serre ou de particules, tous nuisants pour la santé et la sécurité des personnes.

Les seules collectivités du Pays du Cotentin ne peuvent pas infléchir un mouvement aux répercussions mondiale. Toutefois, leur responsabilité à l'égard de leurs citoyens implique d'engager des politiques publiques de nature à anticiper la survenue de certains risques et nuisances. Leur politique d'aménagement et d'urbanisme doivent y contribuer.

Le cadre de vie et la santé

L'attractivité n'est pas innée, elle se construit. Or, les individus sont de plus en plus sensibles aux questions relatives à leur cadre de vie et à leur santé.

Un territoire qui offre des conditions de vie agréables, sécurisées et une liberté de choix en termes de logements, d'équipements scolaires, de santé, sportifs, culturels et de loisirs, de commerces, de mobilités, etc., un accès aux paysages et à la nature, possèdera un avantage compétitif sur d'autres. Toutes ces commodités entraînent fidélité et attrait.

Le développement économique

La création de valeur ajoutée et d'emplois permet de distinguer les territoires attractifs de ceux qui sont en décrochage.

Aussi, il est vital de bâtir une stratégie économique et de la mettre en œuvre pour être lisible dans les classements nationaux et internationaux.

Le foncier, l'immobilier d'entreprises, la qualité des espaces d'activités, les aménités à destination des actifs, la présence de centre de formation et de recherche, l'accompagnement et la mise en réseau des acteurs économiques, font partie de ces éléments indispensables pour soutenir les comparaisons avec d'autres territoires, mais aussi sont des éléments d'attractivité du territoire et au service de la compétitivité des entreprises.

En permettant aux entreprises de prospérer et de s'implanter, le niveau d'offre d'emploi ira en s'accroissant, amenant des personnes à choisir le Pays du Cotentin comme destination professionnelle et résidentielle.

2. La vision partagée des élus

Les défis ont pour point commun deux entrées : l'attractivité et la notoriété du territoire. Cela ne diffère que modérément de ce que partageait déjà le SCoT en vigueur.

La conviction des élus est de faire du territoire du SCoT du Pays du Cotentin un espace dans lequel se côtoie des échelles de proximité et métropolitaines. Le but n'étant pas d'amener la métropolisation là où elle n'a pas vocation à être et de la développer là où elle doit l'être.

Pour cause, le Cotentin s'est construit sur un modèle de préservation/valorisation des identités locales, il convient de les conforter. Toutefois, pour amener à ce supplément d'attractivité, le territoire doit s'inscrire également dans le « mouvement métropolitain ».

En épousant cette double dimension, de proximité et métropolitaine, le Pays du Cotentin aspire à contribuer à l'équilibre régional et à faire rayonner la Normandie.

Développer l'attractivité et la notoriété territoriale n'a de sens pour les élus que si leurs effets positifs sont diffusés sur l'ensemble du territoire, toujours au nom du modèle de développement cotentinois. Dès lors, une plus grande solidarité et mise en complémentarité des atouts des espaces de vie du Pays du Cotentin permettront de conforter la performance territoriale.

Aussi, l'action politique doit porter sur la valorisation des ressources présentes pour modeler une image qualitative d'un territoire qui cherche à s'adapter aux évolutions des modes de vie, au changement climatique et à œuvrer à la transition écologique. C'est pourquoi le souhait des élus est de s'appuyer sur :

- La qualité patrimoniale des paysages, de la biodiversité et du bâti.
- Le système agricole, aquacole, les activités agro-alimentaires.
- Les ressources naturelles.
- Le tissu économique.

En continuité du SCoT de 2011, le territoire s'organise pour faire du développement durable le leitmotiv de la stratégie du SCoT du Pays du Cotentin.

Source : encotentin.fr





Partie 3

Les choix du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

1. Le positionnement et la stratégie du territoire

Le projet du SCoT du Pays du Cotentin s'articule autour d'une volonté de tendre vers une attractivité permise par la qualité ; une attractivité au service des populations et des acteurs économiques du territoire.

Aussi, les attaches aux caractéristiques et ressources (patrimoine, identité, culture, mer, bocage, situation géographique, ...) locales, ainsi qu'aux ADN agricoles et industrielles, sont plébiscités en ce qu'ils offrent des possibilités d'adaptation aux évolutions économique et climatique.

C'est dans ce sens qu'il faut comprendre la ligne directrice de la stratégie territoriale : **« Cotentin, la presqu'île du futur...Quand l'authenticité et l'innovation s'allient à la transition économique et écologique ».**

Ce choix assumé de la transition économique et écologique vise à renforcer la notoriété du territoire du SCoT du Pays du Cotentin qui, malgré la qualité remarquable de ses paysages (Parc naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin, cap de la Hague, caps de Carteret, Nez de Jobourg, les landes et le bocage, ...), souffre d'une image troublée par la présence des activités liées au nucléaire.

Aussi, pour y arriver, le Pays du Cotentin tend la main aux espaces voisins en cherchant une coopération avancée sur des thématiques d'actualité : économie de la connaissance, économie et gestion durable des ressources marines, lutte contre le réchauffement climatique, mobilité, sauvegarde des savoir-faire locaux, alimentation de demain, etc.

C'est pourquoi, le SCoT cherche à fédérer autour de lui des alliances complémentaires et opérationnelles extérieures en :

- S'inscrivant pleinement dans la stratégie régionale grâce aux souhaits des élus de valoriser les filières agro-alimentaires et les liens terre-mer ; les filières énergétiques (énergies marines renouvelables, énergie nucléaire, énergies renouvelables terrestres), les filières de la construction navale et du nautisme, les filières du numériques, les filières du patrimoine vivant où s'exprime les savoir-faire artisanaux et industrielle d'excellence ;...
- Poursuivant le maillage orchestré par le SCoT en vigueur entre Cherbourg-en-Cotentin – Valognes – Carentan-les-Marais de manière à l'arrimer aux

dynamiques métropolitaines normandes incarnées par Caen, Le Havre et Rouen.

- Affirmant son rôle dans le réseau maritime de la Normandie dans le cadre des ports normands associés en écho de sa stratégie d'ouverture par ses façades maritimes.

Mais, il n'en n'oublie pas le tissage de relations de proximité en son sein même. Pour cela, il poursuit la stratégie du SCoT de 2011 qui est de conforter et de rapprocher l'ensemble des espaces de vie inclus dans son périmètre pour maintenir ce maillage fort de bourgs structurants en milieu rural, caractéristique du modèle cotentinois.

En outre, il fait de cet archipel de pôles une assise essentielle pour répondre au défi métropolitain compte tenu de l'étendue du territoire du SCoT et des atouts qui s'y dévoilent.

Les notions de qualité du développement et du développement durable se traduisent par trois grandes exigences :

- Offrir la capacité aux ménages de choisir entre un panel de commodités en matière de logements, d'équipements, de moyens de déplacements, d'emplois, au gré de leur parcours de vie et professionnel, mais aussi en fonction de leurs besoins.
- Préserver la nature, la biodiversité et valoriser de manière durable les ressources naturelles du territoire pour lutter, à l'échelle du territoire, contre le réchauffement climatique.
- Gérer les risques auxquels sont exposés les populations : inondation, risque technologique ; submersion marine, retrait des côtes, ...

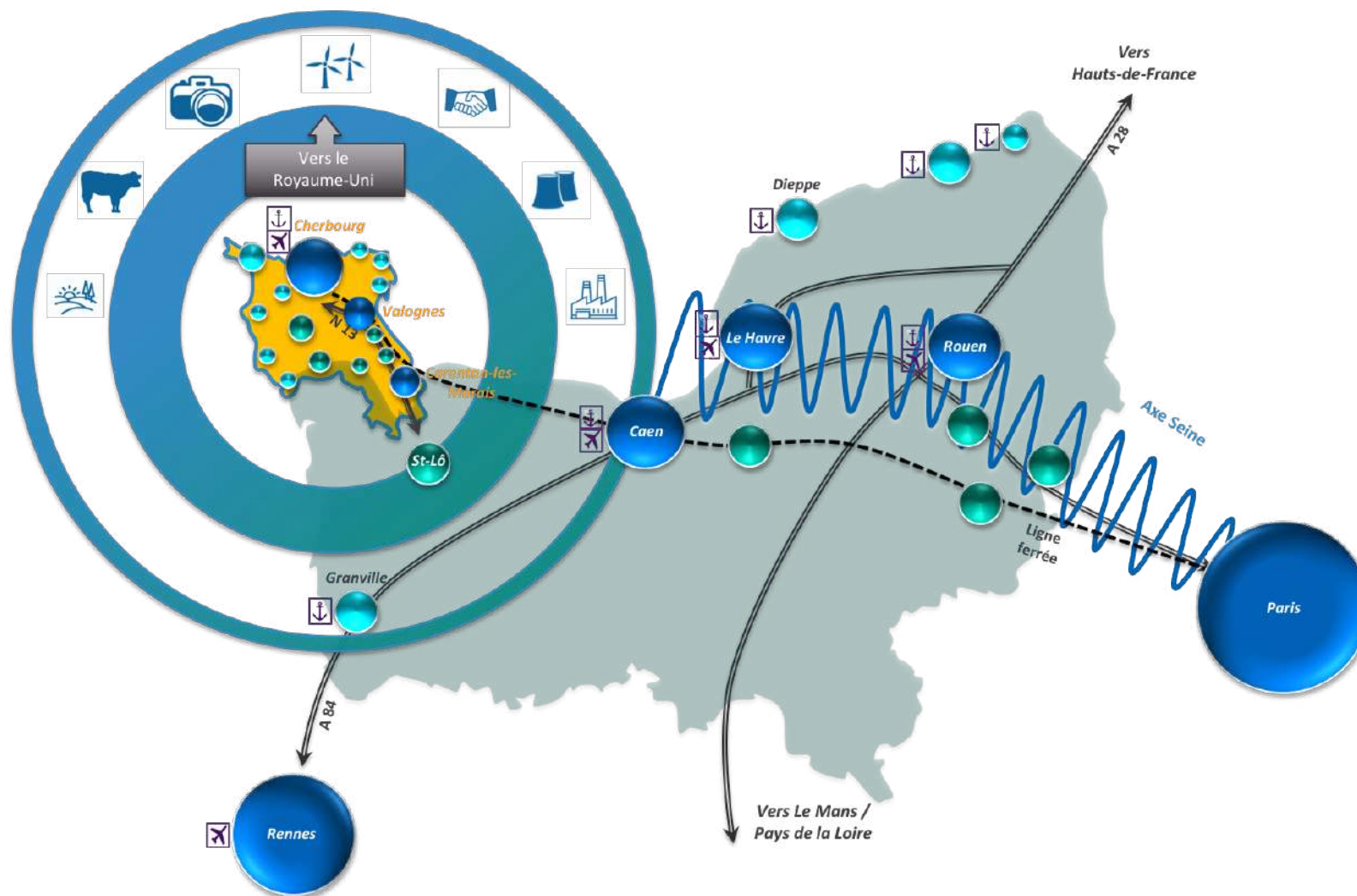
Tous ces points convergent en direction d'une qualité de vie devant être le marqueur d'une attractivité nouvelle pour le territoire du Pays du Cotentin.

Le projet de territoire se décline alors en trois objectifs cohérents :

- Objectif 1 : L'authenticité au service de la transition écologique et énergétique.
- Objectif 2 : La solidarité comme principe d'organisation et de fonctionnement.

- Objectif 3 : Une économie innovante tirée par la transition économique et énergétique, et par l'ouverture du territoire.

Un positionnement assumé et affirmé d'être un espace d'ouverture et d'équilibre régional qui s'organise en interne autour d'un réseau métropolitain Cherbourg-en-Cotentin – Valognes – Carentan-les-Marais et d'un maillage solidaire de bourgs



2. Les trois grands objectifs de la stratégie du territoire

Objectif 1 : L'authenticité au service de la transition écologique et économique

Il s'agit ici de faire de la durabilité plus qu'un concept, un véritable mode de vie pour une vision humaine et transmissible de l'aménagement du territoire. Cette vision stratégique pour le territoire du SCoT du Pays du Cotentin est dictée par une nécessaire adaptation au changement climatique. Elle impose de se saisir des enjeux de transition écologique et économique, mais aussi de résilience.

Ce premier objectif concerne les caractéristiques naturelles, paysagères et patrimoniales du territoire. Elles sont en premières ligne dans cette quête d'une notoriété accrue. Mais étant particulièrement sensibles aux activités humaines et aux impacts du changement climatique, le SCoT cherche à les préserver afin de les transmettre aux générations futures. Il en va de la pérennité de l'identité du Cotentin.

Ainsi, **les ressources environnementales** sont amenées à être préservées et valorisées. Dans ce cadre, la trame verte et bleue joue un rôle essentiel dans le maintien des fonctionnalités écologiques entre les différents milieux présents : bocage, bois, marais, landes, littoral. Son intégration au mode de développement territorial est également appelée à s'étendre dans les espaces urbanisés au nom de leur résilience et de la santé des populations.

La protection et la gestion de la ressource en eau doivent garantir la qualité des milieux aquatiques pour permettre aux activités humaines, résidentielles, touristiques et économiques, qui lui sont liées de perdurer dans le temps. L'association entre la qualité et la quantité des eaux est structurante pour le devenir du cadre de vie du territoire.

La mer est partie prenante de l'image du Cotentin. La fragilité des **milieux littoraux** associés ressort au premier rang des préoccupations des élus, partenaires et citoyens. L'aménagement se doit d'être vertueux et résilient, mais également se doit de s'inscrire en défense de l'exposition au risque de submersion et de montée des eaux. Il en découle une solidarité à renforcer entre les espaces littoraux et rétro-littoraux afin de gérer durablement les capacités d'accueil en tenant compte des caractéristiques du littoral cotentinois et des risques.

Les espaces agricoles participent à l'organisation territoriale par le fait qu'ils sont connectés aux différents milieux qui composent le territoire du SCoT : urbains, naturels, littoraux, ... et qu'ils contribuent à la gestion des paysages emblématiques du Cotentin. C'est pourquoi le Projet d'Aménagement et de Développement Durables fait de la préservation des espaces agricoles et de la minoration de leur consommation foncière, un enjeu majeur.

En outre, face aux évolutions des modes de vie des populations en quête d'une proximité à l'égard des productions agricoles, le projet de territoire désire accompagner le développement des productions primaires labellisées, dont biologiques, et raisonnées.

La valorisation du patrimoine, qu'il soit bâti et paysager, permet d'améliorer l'attrait au territoire du SCoT du Pays du Cotentin. Outre qu'il convient de dévoiler ses différentes facettes, leur préservation est à rechercher. Aussi, l'aménagement qualitatif et durable doit y répondre.

Certes ces différents éléments structurent avec force l'identité et l'image que le Cotentin véhicule. Mais plus encore, ils ont comme point commun d'être particulièrement sensibles et vulnérables aux effets du changement climatique et au développement des activités humaines. C'est pourquoi le PADD appelle les collectivités à mener des politiques coordonnées et cohérentes pour que les générations présentes et futures puissent bénéficier des ressources (économiques) et des bienfaits (santé, attache au territoire, qualité du cadre de vie) qu'ils induisent.

Objectif 2 : La solidarité comme principe d'organisation et de fonctionnement

Le PADD fait le choix d'une attractivité qualitative par un maillage urbain et rural qui crée des solidarités et qui améliore les capacités de choisir des habitants en fonction de leurs besoins présents et futurs.

Le projet de territoire prend acte du fait que le mode de développement territorial s'est bâti autour de la notion de proximité. Cela notamment parce que les espaces de vie étaient enclavés et distants les uns des autres. Cela a donné une configuration territoriale que les élus et les citoyens souhaitent conforter parce qu'elle fournit des fonctionnalités, des biens et services, aux populations.

Pour cela, le PADD structure **un réseau de polarités** où chacune contribue à une irrigation équilibrée et cohérente du développement à l'ensemble du territoire du SCoT du Pays du Cotentin :

- Les pôles du réseau métropolitain de Cherbourg-en-Cotentin – Valognes – Carentan-les-Marais dont leur rayonnement est à renforcer. Positionnés sur la dorsale de la RN 13, ils détiennent un rôle stratégique de développement des fonctions métropolitaines. En termes d'intensité métropolitaine, Cherbourg-en-Cotentin apparaît comme le chef de file.
- Les pôles d'équilibre (La Hague, Les Pieux, Saint-Sauveur-le-Vicomte, Bricquebec-en-Cotentin, Montebourg, Saint-Pierre-Église, Sainte-Mère-Église) constituent des espaces faisant le lien entre les dynamiques métropolitaines et rurales.
- Les têtes de réseau (Martinvast, Tollevast / Barfleur, Montfarville, Réville, Saint-Vaast-la-Hougue, Quettehou / Barneville-Carteret, Saint-Jean-de-la-Rivière, Saint-George-de-la-Rivière, Portbail-sur-Mer / Flamanville / Picauville), qui via leur localisation en proximité du pôle métropolitain cherbourgeois pour certains, leurs spécificités littorales pour d'autres, voire leurs caractéristiques économiques ou de centralité de services, ont pour rôle de maintenir des organisations cohérentes et fonctionnelles sur des secteurs à enjeux.
- Les communes rurales de proximité (Baupte, Blosville, Etienville, Sainte-Marie-du-Mont, Terre-et-Marais, Tribéhou, Brix, Négreville, Rauville-la-Bigot, Saint-Joseph, Sottevast, Tamerville, Yvetot-Bocage, Couville, Hardinvast, Teurthéville-Hague, Virandeville, Fermanville, Gatteville-le-Phare, Quinéville, Teurthéville-Bocage, Vicq-sur-Mer, Benoîteville, Brisqueboscq, Grosville, Pierreville, Saint-Germain-le-Gaillard, Siouville-Hague, Surtainville, Tréauville, Bretteville, Digosville, Gonnevillle-le-Theil, Besneville, Les Moitiers-d'Alonne, Saint-Jacques-de-Néhou) proposent une offre de services et d'équipements qui conforte le modèle polycentrique du Cotentin à l'échelle de leur périmètre infra-communautaire pour la Communauté d'agglomération du Cotentin et communautaire pour la Communauté de communes de la Baie du Cotentin.
- Les communes rurales (toutes les autres communes) qu'il convient de renforcer au nom du maintien d'une vie locale.

Le projet de territoire implique une mobilisation des collectivités membres du SCoT du Pays du Cotentin pour améliorer **le déploiement des mobilités**

permettant, d'une part, de réduire les temps et distances de déplacement et, d'autre part, de développer des alternatives à la voiture individuelle afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et autres particules.

La recherche d'attractivité passe par des politiques facilitant le recours à un panel de moyen de déplacement : vélo, marche à pied, co-voiturage, transports collectifs par bus, train, transport à la demande, cheval (dans le cadre des mobilités touristiques).

Le déploiement du numérique est aussi perçu par le PADD comme un moyen d'accéder à des services à distance ou bien encore comme un accompagnateur des nouveaux modes de vie et de travail.

La qualité et la variété **des logements** conditionnent aussi la qualité du cadre de vie ressentie par les populations. C'est pour cela que le PADD organise le développement résidentiel dans le sens de donner aux ménages les possibilités de construire leur parcours résidentiel au sein du territoire du SCoT.

Au travers des actions à mettre en œuvre dans les politiques de logement, il est question de faciliter l'essor de la mixité sociale et générationnelle nécessaire aux différents espaces du territoire pour conforter leurs équipements, services et tissu économique.

Être une destination **touristique** à part entière, tel est le défi engagé par le territoire du SCoT dans le cadre de sa stratégie à long terme. Ses spécificités architecturales et naturelles, ses ports de plaisance, les activités de croisière, ses productions agricoles et aquacoles de qualité, sa relation à l'Histoire, la présence d'équipements culturels, sportifs et de loisirs, les manifestations et festivals, etc., révèlent un gisement pour son développement.

Il est clair que le projet du territoire vise à accroître le niveau des retombées en termes économiques et de notoriété. Pour autant, il ne souhaite pas substituer le tourisme de ressourcement au tourisme de masse pour des raisons environnementale et de maintien d'une forme d'authenticité caractéristique du Cotentin.

Par ailleurs, en développant les équipements et services à vocation touristique, le territoire désire donner plus choix à ses habitants en matière d'animation culturelle, de loisirs, voire d'emplois.

Enfin, dans l'optique de fournir des alternatives aux populations pour qu'ils puissent évoluer dans un cadre de vie agréable, le maillage **des équipements et**

des services, dont le commerce, est un objectif affiché de façon à ce que les populations minimisent leurs déplacements contraints. Le rapprochement entre lieux de vie et de services est essentiel pour maintenir des dynamiques aussi bien dans les espaces urbains que ruraux.

Le projet d'aménagement doit accompagner la stabilisation de l'armature urbaine en organisant la hiérarchie commerciale et en privilégiant cette proximité demandée par les habitants. La stratégie vise donc prioritairement à faciliter l'évolution des espaces commerciaux déjà urbanisés à la fois sur le plan des usages et sur le plan de la qualité environnementale de l'aménagement en lien avec la stratégie de transition économique et écologique.

Objectif 3 : Une économie innovante tirée par la transition économique et énergétique, et par l'ouverture du territoire

Les activités présentes sur le territoire se mobilisent pour intégrer les concepts de la transition énergétique ; cela pour donner un supplément de notoriété au territoire. Pour tendre vers cet objectif, il est recherché des coopérations avec des partenaires publics ou privés, normands notamment, pour faire du territoire un terreau propice en recherche & développement. A travers ce choix de capitaliser sur l'innovation énergétique, le Pays du Cotentin participe au rayonnement de la Normandie sur des filières d'avenir.

Dans un contexte de changement climatique avéré et de vive préoccupation des citoyens, les élus ont voulu encourager l'essor de la **croissance verte** au capitalisant sur les savoir-faire et les ressources naturelles locales liés au développement des énergies renouvelables, mais aussi en contribuant à l'essor de l'économie circulaire.

Territoire maritime, le PADD inscrit dans les **activités portuaires, de plaisance et de construction navale** comme des filières d'excellence qu'il convient d'accompagner. La transversalité de leurs activités permet d'envisager des passerelles créatrices de valeur ajoutée et d'emploi avec les activités de pêche, industrielles (mécaniques de précision, robotique, métallurgie, ...), touristiques, de la croissance verte, entre autres.

L'agriculture, l'aquaculture et les activités agro-alimentaires font partie de l'histoire du territoire. Il s'agit de les conforter et de soutenir les productions locales.

A cette fin, les filières de proximité et labélisées sont encouragées pour les réponses qu'elles apportent aux nouvelles manières de consommer (consommation locale, circuits-courts, ...), pour des raisons économiques avec le maillage en milieux rural d'activités de transformation et pour l'image qu'elles véhiculent d'un territoire respectueux de son environnement.

L'amélioration de la performance économique est également engagée par une **armature économique** qui diffuse le développement et qui propose des solutions pour le développement des fonctions métropolitaines et de proximité.

Dans tous les cas, la stratégie de développement économique portée par le PADD est de renforcer l'offre foncière et immobilière tant en quantité qu'en qualité pour soutenir l'ensemble des filières économiques présentes sur le territoire : industrielles, tertiaires, artisanales.

3. Les objectifs de développement affirmés pour une attractivité durable

Le projet de territoire ne s'inscrit pas dans une course à la taille et au volume. Sa finalité est de trouver des équilibres spatiaux, fonctionnels et politiques acceptables par les citoyens et les élus.

Le PADD recherche une cohérence dans les objectifs d'aménagement du territoire pour être en maîtrise de son attractivité, donc d'être en capacité de l'organiser sans la subir.

Autrement dit, le PADD est l'écriture d'intentions politiques qui :

- Proposent des capacités d'action aux diverses composantes territoriales du SCoT du Pays du Cotentin.
- Assurent une cohérence dans les politiques sectorielles à mener en direction d'un projet collectif partagé.
- Soutiennent les équilibres démographiques et économiques en fonction de l'ambition et du rôle de chacune des deux intercommunalités : la

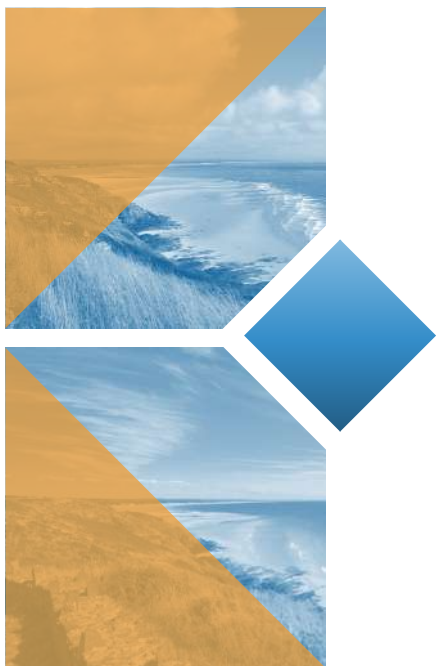
Communauté d'agglomération du Cotentin et la Communauté de communes de la Baie du Cotentin.

Le PADD fixe les grands objectifs suivants pour la période 2020-2040 :

- Organiser l'accueil de 15 000 personnes supplémentaires à l'échelle du territoire du SCoT.
- Renforcer l'offre de logements en anticipant un besoin de l'ordre de 18 000 à 20 000 unités supplémentaires.
- Au titre de la consommation foncière à vocation résidentielle, au maximum 750 ha sont alloués.
- A minima, 40 % du développement résidentiel est à mobiliser dans le tissu urbain existant.
- Une densité moyenne de 16 logements à l'ha, voiries-réseaux-divers inclus.
- Un plafond de 500 ha adossé au développement économique.

Source : encotentin.fr





Partie 4

Le contenu du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)

1. Le DOO, ses orientations, ses objectifs et son plan

Le DOO traduit réglementairement les actions à mettre en œuvre pour concrétiser les objectifs du Projet d'Aménagement et de développement Durables. Il constitue les documents cadre et opposable pour les documents d'urbanisme locaux. Ces derniers doivent lui être compatibles.

Ainsi, il prévoit les modalités d'aménagement du territoire sur une diversité de thématiques : logement, économie, transports / mobilités, aménagement commercial ; équipements, préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, protection des milieux et ressources naturels, ...

Le DOO reprend l'organisation en trois parties du PADD pour assurer la passerelle entre les deux documents.

Comme pour le PADD, les notions de développement durable, de lutte contre le réchauffement climatique et de transition écologique sont intégrées de manière transversale. Comme elles transcendent les souhaits des élus dans les différentes politiques sectorielles qu'ils se proposent de mener, il a été décidé de garder cet état d'esprit dans l'écriture du DOO.

Partie 1 : L'authenticité au service de la transition écologique et économique

Ce premier axe met en exergue le rapport aux paysages et à la question environnementale qu'entretien le territoire du SCoT du Pays du Cotentin.

Or, les trames paysagères et environnementales sont intimement rattachées au pouvoir d'attraction que le territoire est capable d'exercer sur les populations : résidentes, entrepreneuriales et touristiques.

La trame environnementale permet d'apprécier les supports de biodiversité qui confèrent des possibilités aux populations animales et végétales de se renouveler. Au travers de cette trame, c'est le maintien des écosystèmes et de la biodiversité qui entre en ligne de compte.

Élément qualitatif par excellence, la question environnementale engage des champs de réflexion contigus comme la gestion de la ressource en eau, la résilience à la montée des températures et aux risques, entre autres.

La trame paysagère dresse le socle qui caractérise les traits patrimoniaux et paysagers à préserver et à valoriser pour le compte de l'attractivité territoriale. En

effet, le maintien des identités paysagères participe à la mise en scène des identités territoriales.

Les paysages sont des éléments tangibles organisent certaines fonctionnalités locales. A titre d'exemple, les paysages littoraux et agricoles sont des témoins des usages différenciés des sols et leur préservation devient, par conséquent, un enjeu. Ce d'autant plus, qu'ils agissent aussi sur l'état de la qualité du cadre de vie territorial en tant qu'espace d'accueil de biodiversité, de désimperméabilisation des sols, de gestion des ruissellements, etc.

On le comprendra, la diversité paysagère du territoire du SCoT du Pays du Cotentin apparaît comme un atout maître sur lequel il entend capitaliser.

Son imbrication avec la nature est telle que son maintien tend amener un surplus de résilience à l'égard du changement climatique et de ses conséquences.

Dans une optique de durabilité territoriale, le SCoT du Pays du Cotentin cherche à transmettre son patrimoine paysager et environnemental aux générations futures, ce qui l'oblige à se saisir d'une vision transmissible de l'aménagement du territoire.

⇒ Orientations et objectifs de la partie 1

Orientation 1. Protéger et valoriser les ressources environnementales pour une gestion dynamique favorisant durabilité et capacité de renouvellement

Objectif 1.1. Protéger les espaces naturels remarquables et mettre en œuvre des mesures supplémentaires pour leur préservation

Objectif 1.2. Protéger les réservoirs de biodiversité

Objectif 1.2.1. Préserver et mettre en valeur les réservoirs de biodiversité

Objectif 1.2.2. Intégrer, préserver et renforcer les connexions écologiques

Objectif 1.3. Protéger la trame verte

Objectif 1.3.1. Intégrer les milieux bocagers et forestiers

Objectif 1.3.2. Renforcer le bocage au sein du Plain Oriental

Objectif 1.3.3. Préserver les landes en lien avec la façade littorale

Objectif 1.4. Protéger, préserver et valoriser la trame bleue

Objectif 1.4.1. Préserver les milieux aquatiques

Objectif 1.4.2. Protéger les milieux humides et leurs abords

Objectif 1.4.3. Conserver et valoriser les caractéristiques spécifiques aux Marais du Cotentin et du Bessin

Objectif 1.5. Gérer durablement la frange littorale et les milieux naturels associés

Objectif 1.6. Amener la nature en ville

Objectif 1.6.1. Soutenir l'intégration de la nature ordinaire

Objectif 1.6.2. Maintenir ou renforcer les espaces de nature en milieu urbanisé

Orientation 2. Préserver la qualité de la ressource en eau

Objectif 2.1. Maîtriser les pollutions liées aux activités humaines

Objectif 2.2. Protéger la ressource en eau potable

Orientation 3. Renforcer la culture d'adaptation aux risques face au changement climatique

Objectif 3.1. Réduire l'exposition aux risques

Objectif 3.1.1. Diminuer la vulnérabilité des personnes et des biens face au risque d'inondation

Objectif 3.1.2. Prendre en compte les mouvements de terrain et la présence de cavités

Objectif 3.1.3. Maîtriser les risques technologiques

Objectif 3.2. Réduire l'exposition aux nuisances

Objectif 3.2.1. Participer à l'amélioration de la qualité de l'air

Objectif 3.2.2. Éviter l'exposition des personnes aux nuisances sonores

Objectif 3.2.3. Mettre en œuvre une politique de préservation des sols et des populations attenantes

Objectif 3.2.4. Poursuivre la gestion optimisée des déchets

Orientation 4. Valoriser et gérer les façades littorales

Objectif 4.1. Préserver et mettre en valeur les espaces remarquables du littoral

Objectif 4.2. Préserver les coupures d'urbanisation

Objectif 4.3. Organiser le développement des communes littorales

Objectif 4.4. Anticiper les enjeux de recomposition spatiale liés à la montée des eaux due au changement climatique

Orientation 5. Renforcer la politique de valorisation patrimoniale

Objectif 5.1. Mettre en lumière le grand paysage

Objectif 5.1.1. Préserver les cônes de vue

Objectif 5.1.2. Intégrer les parcours scéniques dans la démarche paysagère, patrimoniale et touristique

Objectif 5.2. Protéger et valoriser le patrimoine bâti remarquable

Objectif 5.3. Prendre appui sur la charte du PNR des Marais du Cotentin et du Bessin pour préserver des paysages emblématiques

Objectif 5.3.1. Préserver les entités paysagères relatives aux marais et à leurs franges bocagères

Objectif 5.3.2. Faire du bocage un élément paysager majeur

Objectif 5.3.3. Maîtriser les évolutions du littoral

Objectif 5.4. Intégrer au mode d'aménagement des objectifs de valorisation du patrimoine bâti

Objectif 5.4.1. Limiter la banalisation du paysage

Objectif 5.4.2. Limiter l'urbanisation des coteaux

Objectif 5.4.3. Traiter qualitativement les espaces interstitiels entre les espaces urbains et agro-naturels

Objectif 5.4.4. Veiller au traitement qualitatif des entrées de villes et de bourgs

Orientation 6. Prendre en compte les enjeux de gestion de l'espace agricole

Objectif 6.1. Faire de l'enveloppe urbaine un lieu d'accueil du développement

Objectif 6.1.1. Se développer au sein des enveloppes urbaines existantes

Objectif 6.1.2. Assurer un développement minimum des nouveaux besoins en logement dans les enveloppes urbaines existantes

Objectif 6.2. Maîtriser le développement des extensions des enveloppes urbaines existantes

Objectif 6.2.1. Privilégier les extensions urbaines en continuité du bâti existant

Objectif 6.2.2. Limiter le développement des hameaux

Objectif 6.2.3. Optimiser les espaces utilisés dans le cadre du développement

Objectif 6.3. Prendre en compte l'espace agricole dans l'organisation territoriale

Objectif 6.3.1. Éviter ou atténuer les impacts du développement sur les exploitations agricoles

Objectif 6.3.2. Protéger les exploitations engagées dans la production de produits labélisés

Principaux enjeux de la Trame Bocagère et Forestière du territoire



Partie 2 : La solidarité comme principe d'organisation et de fonctionnement

Cette deuxième partie poursuit l'action entamé par le SCoT en vigueur, à savoir l'ouverture vers l'extérieur. En cela, les principaux pôles déjà recensés avaient pour mission de jouer ce rôle d'ouverture vers la mer et vers Caen, notamment.

Ces polarités devaient alors accueillir la plus grande part du développement. Toutefois, l'idée n'était pas de voir émerger des polarités esseulées, mais bien de construire un réseau dans lequel les complémentarités de chacune puissent s'affirmer.

L'armature qui en découlait, posait alors les jalons d'un développement profitant à l'ensemble du territoire du SCoT.

Cet état d'esprit est le même dans le SCoT en révision. A la nuance près que le besoin d'ouverture n'a jamais été aussi élevé.

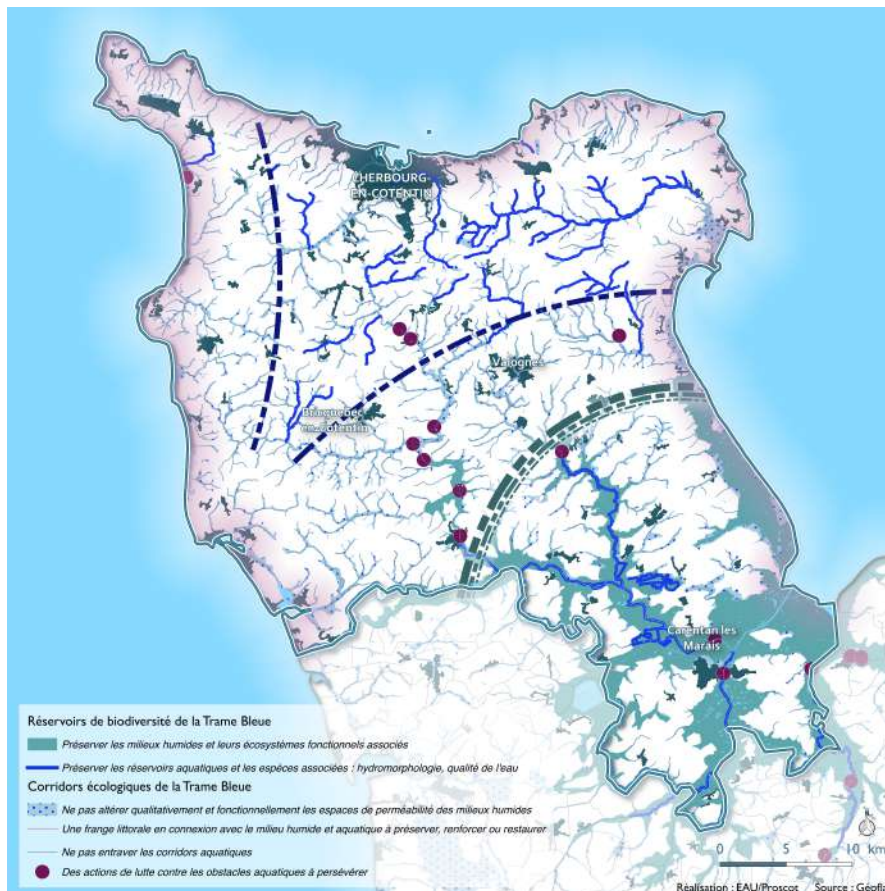
En effet, le phénomène de métropolisation, que les crises économiques de 2008 et de 2011 ont accéléré, implique pour les territoires d'être connectés aux grandes agglomérations et métropoles nationales, voire européennes pour certains.

Ainsi, les liens avec Caen, Le Havre, Rouen et le réseau des ports normands en deviennent plus que nécessaires pour être lisibles et se développer à l'avenir. Or, cela implique une organisation urbaine offrant au territoire cette capacité à se déployer et à être un espace d'attractivité à l'échelle de la Normandie.

Ces questions de connexion et d'ouverture n'ont de sens que s'il existe des échanges, des flux résidentiels et/ou domicile-travail. Or, pour qu'ils soient, la présence de commodités semble nécessaire : transports, équipements, services, logements, etc. C'est à grâce à elles que le territoire du SCoT pourra prétendre à être en relation avec l'extérieur, à attirer des actifs, des résidents, des touristes et des entrepreneurs. Aussi, c'est par leur présence que des liens étroits et des complémentarités se tissent entre les différentes polarités du territoire du SCoT du Pays du Cotentin.

A travers elles, le projet de territoire du SCoT du Pays du Cotentin entend démultiplier les possibilités données aux personnes pour qu'elles puissent parfaire leurs parcours de vie en fonction de leurs envies et de leurs besoins.

Trame Bleue du territoire



Orientations et objectifs de la partie 2

Orientation 1. Renforcer les fonctions métropolitaines et de proximité pour un mode de développement solidaire

Objectif 1.1. Organiser le territoire autour de pôles aux vocations affirmées

Objectif 1.1.1. Renforcer les pôles métropolitains de Cherbourg-en-Cotentin / Valognes / Carentan-les-Marais

Objectif 1.1.2. Constituer des pôles d'équilibre pour assurer la vitalité de la ruralité cotentinoise

Objectif 1.1.3. Prendre en compte les enjeux d'espaces spécifiques

Objectif 1.1.4. Renforcer les échelles d'hyper proximité

Objectif 1.1.5. Maintenir une vie rurale dynamique

Objectif 1.2. Permettre l'insertion dans les réseaux de développement métropolitain normand au travers d'une démographie dynamique

Orientation 2. Favoriser le développement des mobilités sous toutes ses formes pour améliorer les connexions internes et externes des espaces de vie du territoire

Objectif 2.1. Être en accroche des flux externes

Objectif 2.1.1. Renforcer la desserte du territoire par les voies routières, ferrées et aériennes

Objectif 2.1.2. Renforcer le rôle des gares

Objectif 2.2. Organiser les déplacements internes

Objectif 2.3. Développer des solutions de déplacements durables pour améliorer la qualité de l'air et la santé des personnes

Objectif 2.3.1. Affermir les capacités d'usage du covoiturage

Objectif 2.3.2. Développer l'éco-mobilité

Objectif 2.3.3. Renforcer le réseau de transports en commun

Objectif 2.3.4. Développer des mobilités d'hyper-proximité au travers du déploiement des mobilités douces

Objectif 2.3.5. Adapter l'offre de mobilités aux différents usages des personnes

Objectif 2.3.6. Organiser la question du transport de marchandise

Objectif 2.4. Faciliter l'extension du réseau numérique

Orientation 3. Accompagner le parcours résidentiel des ménages par une offre suffisante et qualitative

Objectif 3.1. Assurer le parcours résidentiel des ménages

Objectif 3.1.1. Satisfaire les besoins en logement pour les populations actuelles et futures

Objectif 3.1.2. Proposer des logements adaptés aux besoins des personnes

Objectif 3.1.3. Proposer une offre en logements abordables

Objectif 3.2. Développer une offre de logements qualitative en adéquation avec les exigences de développement durable

Objectif 3.2.1. Lutter contre la précarité énergétique

Objectif 3.2.2. Privilégier des nouveaux aménagements connectés au tissu urbain existant

Objectif 3.2.3. Concilier développement résidentiel et desserte en transports

Objectif 3.2.4. Renforcer les liens entre habitat et les commodités des centres villes et bourgs

Objectif 3.2.5. Concilier qualité résidentielle, identité des lieux et densité

Orientation 4. Organiser l'offre commerciale de manière à s'adapter aux évolutions dans les modes de consommation des personnes

Objectif 4.1. Développer une offre commerciale qui permette l'usage de la proximité

Objectif 4.1.1. Définir l'armature commerciale

Objectif 4.1.2. Définir des localisations préférentielles d'implantation du commerce

Objectif 4.1.3. Permettre le développement maîtrisé des implantations commerciales

Objectif 4.1.4. Tendre vers un aménagement commercial durable pour le commerce de périphérie

Objectif 4.1.5. Encadrer le développement des drives et des pratiques de stockage liées au e-commerce

Orientation 5. Déployer les équipements pour des usages différenciés et complémentaires

Objectif 5.1. Organiser le déploiement des équipements et services

Objectif 5.1.1. Fidéliser les ménages par une offre d'équipements et de services plurielles

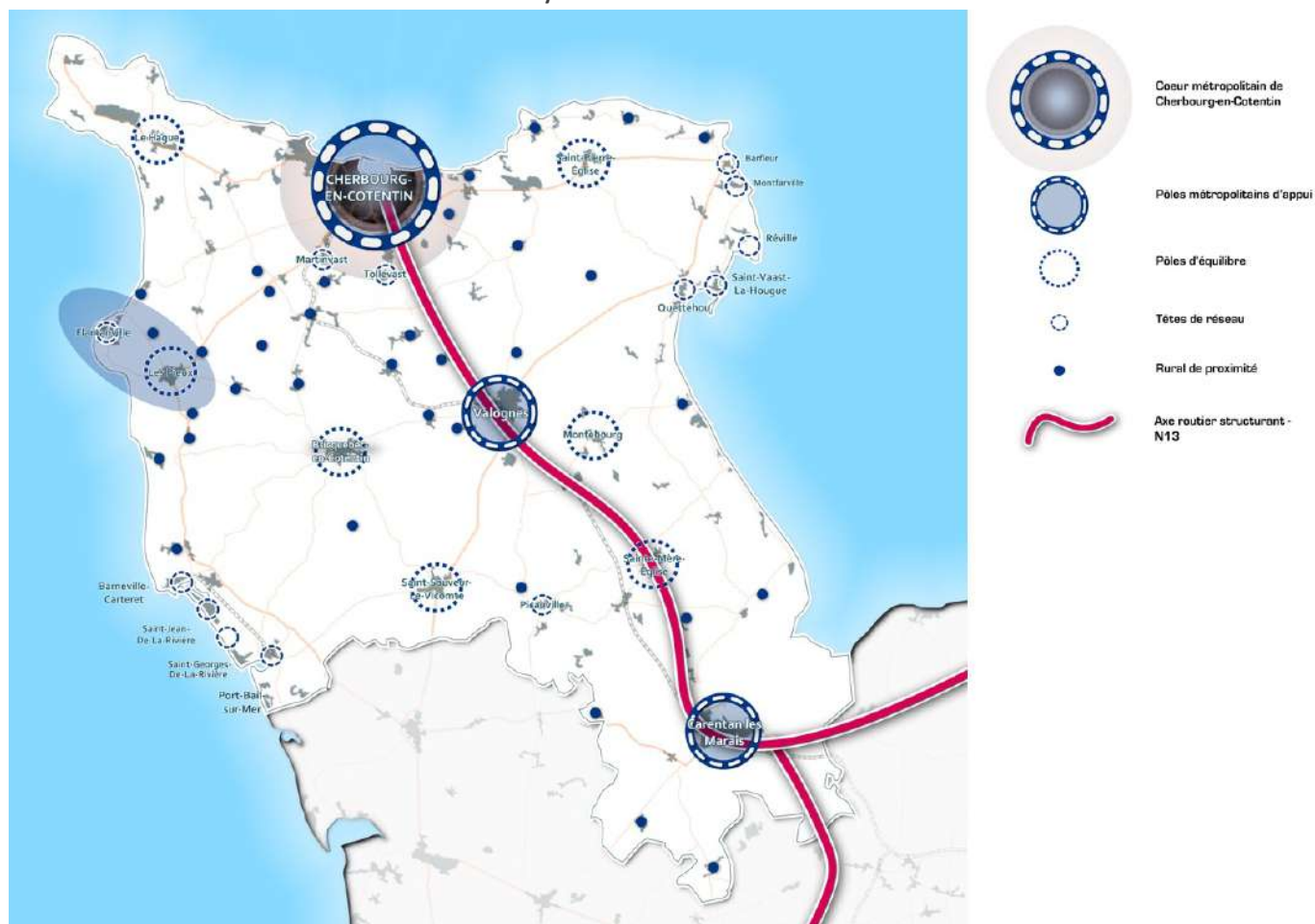
Objectif 5.1.2. Organiser l'offre d'équipements et de services en fonction de l'armature territoriale

Objectif 5.2. Rendre qualitatif les lieux d'accueil des équipements et des services

Objectif 5.2.1. Rechercher la fonctionnalité des lieux

Objectif 5.2.2. Amener de la qualité dans les modalités d'aménagement des équipements et services

Armature urbaine du SCoT du Pays du Cotentin



Partie 3 : Une économie innovante tirée par la transition économique et énergétique, et par l'ouverture du territoire

Cette troisième partie revendique une stratégie économique tournée à la fois vers l'économie endogène et exogène.

En effet, la structure des entreprises implantées sur le périmètre du SCoT du Pays du Cotentin implique d'anticiper les besoins, à la fois, pour des entités qui s'adressent à un bassin de consommation local et de proximité et pour celles qui ont vocation à exporter un savoir-faire spécifique à l'échelle de la nation et même au-delà.

Aussi, ce tissu économique est riche de sa diversité, de sa capacité à innover sur des secteurs et des marchés de pointe et porteurs comme les énergies, la construction navale ou l'agro-alimentaire pour ne citer qu'eux.

Moteur économique de la Manche, le territoire du SCoT est en capacité d'utiliser ses particularismes économiques pour rechercher des coopérations à l'échelle normande sur des thèmes liés aux énergies renouvelables, l'agriculture et l'aquaculture, l'agro-alimentaire, l'économie portuaire, le tourisme, et autres.

En outre, ses ressources naturelles et touristiques lui autorisent une projection économique nouvelle. Celles-ci possèdent de forts potentiels en termes de retombées économiques : création d'emploi et de valeur ajoutée, mais également en termes d'image, donc de notoriété.

Or, cette notoriété est un maillon essentiel dans la chaîne du marketing territorial qui, en dévoilant les avantages compétitifs, constitue le socle de l'attractivité.

Au travers de sa stratégie économique, le territoire cherche à anticiper ce que seront les filières de demain. C'est à travers cela que le territoire se donne les moyens d'assumer son ambition d'être acteur de la transition économique ; transition qui implique la transition écologique tant elle est exprimée avec force par la demande sociétale.

Orientations et objectifs de la partie 3

Orientation 1. Faire du Cotentin le territoire de toutes les énergies

Objectif 1.1. Mettre en œuvre la transition écologique au travers de la filière énergie

Objectif 1.1.1. Développer la production d'énergie renouvelable

Objectif 1.1.2. Favoriser le développement des réseaux intelligents dans le cadre de l'adaptation au changement climatique

Orientation 2. Amplifier l'ouverture sur la mer et renforcer le rôle économique des ports

Objectif 2.1. Organiser le développement de la plaisance

Objectif 2.2. Assurer la place du port de Cherbourg-en-Cotentin dans le concert des ports normands et au-delà

Orientation 3. Mettre en œuvre un projet marin, agricole et agroalimentaire de proximité cotentinoise et valoriser la ressource du sous-sol

Objectif 3.1. Valoriser une production alimentaire locale et diversifiée

Objectif 3.1.1. Soutenir la pêche, la conchyliculture et l'aquaculture

Objectif 3.1.2. Permettre la diversification des activités agricoles

Objectif 3.1.3. Accompagner le développement d'une agriculture maraîchère et périurbaine

Objectif 3.2. Valoriser durablement la ressource du sous-sol

Orientation 4. Structurer les espaces économiques pour le développement d'une réalité métropolitaine et locale

Objectif 4.1. Soutenir l'économie de proximité dans les tissus urbains existants et à venir

Objectif 4.1.1. Déployer une offre tertiaire au droit des attracteurs métropolitains

Objectif 4.1.2. Favoriser le développement économique dans le tissu urbain

Objectif 4.1.3. Accompagner les évolutions des modes de travail et d'entreprendre

Objectif 4.2. Offrir un foncier économique pour tous types d'entreprises

Objectif 4.2.1. Organiser une armature économique pour donner de la lisibilité et de l'agilité concurrentielle

Objectif 4.2.2. Structurer l'offre foncière à l'échelle du Pays du Cotentin

Objectif 4.3. Renforcer l'attractivité des espaces d'activités économiques par une approche qualitative de l'aménagement

Objectif 4.3.1. Optimiser l'utilisation du foncier

Objectif 4.3.2. Développer des services au sein des espaces d'activités économiques

Objectif 4.3.3. Organiser l'accessibilité en transport des espaces d'activités économiques

Objectif 4.3.4. Chercher la qualité environnementale des espaces d'activités économiques

Objectif 4.3.5. Chercher la qualité paysagère des espaces d'activités économiques

Orientation 5. Penser le tourisme comme un moyen d'amplifier la dynamique économique

Objectif 5.1. Valoriser les sites et points d'intérêt touristiques

Objectif 5.2. Relier les sites d'intérêt touristiques par des modes de déplacements adéquats

Objectif 5.3. Développer l'offre d'hébergement

2. Les principaux objectifs chiffrés du DOO

Les objectifs de croissance démographique

Ces objectifs doivent accompagner l'ambition des élus de conforter chacune des strates de l'armature urbaine. D'une part pour maintenir des dynamiques de vie au sein des espaces ruraux et, d'autre part, pour amener les espaces urbains à jouer leur rôle de catalyseur du développement.

L'observation statistique monte une érosion des poids des polarités du territoire, ce qui ne manque pas d'éroder les grands équilibres et d'altérer le rayonnement des équipements et de services qui y sont majoritairement présents.

Les effets de du desserrement des espaces urbains sont connus : accroissement de l'autosolisme, éloignement à l'égard des équipements, des services et de l'emploi, consommation excessive de terres agricoles et naturelles, pollution, fragilisation sociale de certains ménages, dévitalisation de centres, ...

Ainsi, le projet de territoire se fixe pour objectif de mettre fin à cette tendance lourde, sans pour autant mettre en cause le modèle de développement cotentinois structuré autour de polarités fortes en milieu rural.

Aussi, le recul démographique constaté ces dernières années à l'échelle du territoire du SCoT appelle à la prudence en matière de développement. De la sorte, le projet de territoire segmente les objectifs démographiques en trois temps pour laisser le temps à l'évaluation des politiques publiques engagées pour recouvrer de l'attractivité auprès des populations, mais aussi pour permettre une montée en puissance raisonnée de la croissance envisagée.

La période 1 correspond à une phase de reprise, la période 2 à celle de l'expansion et la période 3 à celle de la maturité.

Objectifs de croissance démographique

Terroire	Typologie de polarité	Population supplémentaire 2020-2026	Population supplémentaire 2026-2033	Population supplémentaire 2033-2040	Population 2040 (arrondi)
PLUI La Hague	Pôles d'équilibre	127	311	444	12 740
	Total	127	311	444	12 740
PLUI Les Pieux	Pôle d'équilibre	45	100	139	3 000
	Tête de réseau	23	51	71	1 830
	Rurale de proximité	62	142	199	7 250
	Rurale	15	36	52	2 440
	Total	146	329	461	14 520
PLUI Sud Cotentin	Pôle d'équilibre	23	57	82	2 530
	Tête de réseau	73	161	224	5 920
	Rurale de proximité	20	45	62	2 120
	Rurale	36	81	114	4 920
	Total	152	344	482	15 490
PLUI Cœur Cotentin	Pôle Métropolitain d'appui	78	190	271	6 830
	Pôle d'équilibre	64	157	224	6 470
	Rurale de proximité	68	165	236	8 530
	Rurale	32	78	111	5 100
	Total	242	590	842	26 930
PLUI Est Cotentin	Pôle d'équilibre	42	103	146	4 050
	Tête de réseau	80	176	245	6 340
	Rurale de proximité	40	87	121	3 840
	Rurale	74	168	235	9 840
	Total	236	534	747	24 070
PLUI Douve Divette	Tête de réseau	32	78	111	3 190
	Rurale de proximité	31	76	109	4 280
	Rurale	14	33	48	1 940
	Total	77	187	267	9 410
PLUI Nord Cotentin	Cœur Métropolitain	920	2 246	3 207	84 600
	Rurale de proximité	41	97	137	4 480
	Rurale	6	14	21	820
	Total	967	2 357	3 364	89 900
Baie du Cotentin	Pôle Métropolitain d'appui	129	316	451	10 890
	Pôle d'équilibre	43	96	134	3 360
	Tête de réseau	37	90	128	3 610
	Rurale de proximité	32	76	107	4 950
	Rurale	24	54	76	2 170
	Total	265	632	896	24 980
SCoT Cotentin	Valeur absolue	2 212	5 284	7 503	218 040
	TCAM	0,18%	0,36%	0,50%	0,36% (2020-2040)

Les objectifs résidentiels

En lien avec les objectifs démographiques qui affichent une hausse de la population de 15 000 personnes environ, les besoins supplémentaires en logements ressortent à près de 22 800 unités.

Là aussi, un développement en trois temps a été imaginé en cohérence avec le développement démographique. Quoi qu'il en soit, ces logements sont indispensables pour maintenir le niveau actuel de la population et pour accueillir les nouveaux ménages, notamment des actifs et des familles. Pour rappel, la venue de nouvelles populations est érigée au rang de priorité compte tenue d'un nécessaire rééquilibrage d'une pyramide des âges en cours de vieillissement accéléré et des besoins en main d'œuvre du tissu économique.

Objectifs de croissance résidentiel

Terroire	Typologie de polarité	Besoin en lgts 2020-2026	Besoin en lgts 2026-2033	Besoin en lgts 2033-2040	Besoin en lgts 2020-2040
PLUI La Hague	Pôles d'équilibre	250	494	596	1 340
	Total	250	494	596	1 340
PLUI Les Pieux	Pôle d'équilibre	88	159	187	434
	Tête de réseau	45	81	95	222
	Rurale de proximité	121	225	267	613
	Rurale	30	58	69	157
	Total	285	523	618	1 426
PLUI Sud Cotentin	Pôle d'équilibre	46	91	110	246
	Tête de réseau	143	256	300	699
	Rurale de proximité	39	71	83	193
	Rurale	70	129	154	353
	Total	298	547	647	1 492
PLUI Cœur Cotentin	Pôle Métropolitain d'appui	153	302	364	819
	Pôle d'équilibre	126	249	300	675
	Rurale de proximité	133	263	317	713
	Rurale	62	123	149	335
	Total	473	938	1 131	2 542
PLUI Est Cotentin	Pôle d'équilibre	82	163	197	442
	Tête de réseau	157	280	329	765
	Rurale de proximité	78	138	162	378
	Rurale	146	267	316	729
	Total	462	848	1003	2 314
PLUI Douve Divette	Tête de réseau	62	123	149	334
	Rurale de proximité	61	121	146	328
	Rurale	27	53	64	144
	Total	150	297	359	806
PLUI Nord Cotentin	Cœur Métropolitain	1 802	3 569	4 305	9 675
	Rurale de proximité	80	153	183	417
	Rurale	12	23	28	62
	Total	1 893	3 745	4 516	10 154
Baie du Cotentin	Pôle Métropolitain d'appui	253	502	605	1 360
	Pôle d'équilibre	85	153	180	418
	Tête de réseau	72	143	172	387
	Rurale de proximité	63	120	144	327
	Rurale	46	86	102	234
	Total	519	1 004	1 203	2 726
SCoT Cotentin		4 331	8 396	10 073	22 800

Les objectifs de développement économique

Au regard de ces actions à mettre en œuvre et d'une réponse adaptée au contexte concurrentiel dans le domaine de l'attractivité économique régional, national et international dans lequel s'inscrit le territoire du Pays du Cotentin, les besoins en foncier sont évalués à 400 ha.

300 ha sont estimés nécessaires pour les espaces d'activités économiques de maîtrise publique. 220 ha pour la Communauté d'agglomération du Cotentin et 80 ha pour la Communauté de communes de la baie du Cotentin. S'y adjoignent 100 ha dévolus pour les activités économiques isolées ou de maîtrise foncière privée qui sont réparties sur l'ensemble du périmètre du SCoT.

Au demeurant, pour éviter des ouvertures à urbanisation injustifiées, le DOO demande d'ouvrir une seconde phase d'aménagement lorsque 65 % de la première phase sera commercialisée. Cela revient à segmenter le développement foncier à vocation économique en deux temps : 2020-2033 et 2033-2040.

L'effort de développement apparaît plus important durant cette première phase pour permettre au territoire de se mettre en position :

- De rattrapage par rapport à une carence d'offre qui pénalise les investissements et le développement des porteurs de projets, et qui contraints le développement de l'emploi.
- D'affirmation du fait métropolitain le long de la RN 13 colonne vertébrale du développement du Pays du Cotentin et d'une partie de la Normandie.

D'irrigation du développement économique dans l'ensemble du périmètre du SCoT de manière à dynamiser les espaces ruraux.

Les objectifs de réduction de la consommation foncière

⇒ Les objectifs globaux

Les besoins en foncier consacrés au développement résidentiel en extension atteignent entre 2020 et 2040 environ 755 ha, soit un peu moins de 38 ha par an en moyenne.

En termes de développement économique, le projet nécessite une enveloppe de près de 400 ha à l'horizon 2040, soit une moyenne de 20 ha par an.

Par ailleurs, ce sont 100 ha sur la même période qui sont mobilisés pour des équipements visant à accompagner le développement économique sur des thématiques liés au tourisme (culture, loisirs, sport, ...), à la production d'énergie, aux infrastructures de transports ou bien visant à améliorer la qualité du cadre de vie (santé, formation, ...) pour attirer des actifs et ainsi fournir de la main d'œuvre et des compétences recherchées par le tissu économique cotentinois

La consommation maximale d'espace en extension s'élève donc à 1 255 ha sur la période 2020-2040, soit environ 62,5 ha par an en moyenne.

Cela représente une réduction de 57 % du prélèvement de foncier agricole, naturel et forestier par rapport à la période de référence 2009-2019 (145,4 ha par an en moyenne).

Objectifs maximums de consommation foncière en extension de l'enveloppe urbaine entre 2020 et 2040

	Communauté d'agglomération du Cotentin	Communauté de communes de la Baie du Cotentin
Résidentiel	2020-2026 = 126 2026-2033 = 241 2033-2040 = 288 Total = 654	2020-2026 = 20 2026-2033 = 38 2033-2040 = 45 Total = 102
Economie	Pour les espaces d'activités économiques de l'armature économique 2020-2033 = 170 2033-2040 = 50 Total = 220	Pour les espaces d'activités économiques de l'armature économique 2020-2033 = 60 2033-2040 = 20 Total = 80
	Pour les activités isolées en dehors des espaces d'activités économiques de l'armature économique	100
Equipements	100	
Total	1 256	

⇒ Les leviers permettant d'atténuer la consommation d'espace du développement résidentiel

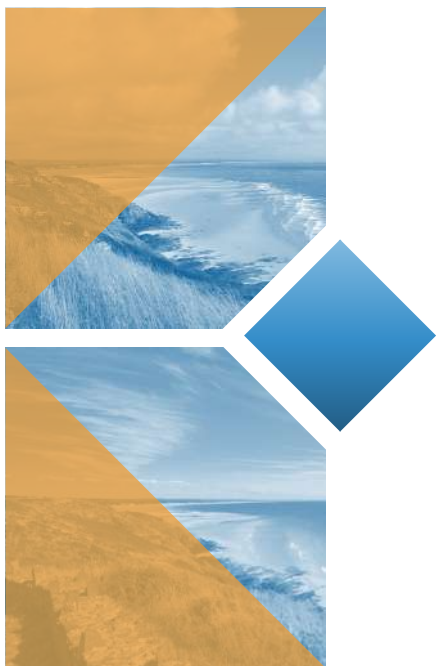
Le développement de l'urbanisation ne doit pas être un calque du mode d'aménagement passé. C'est pourquoi, les élus ont décidé d'accueillir 48 % du développement résidentiel dans les enveloppes urbaines existantes, quand le SCoT en vigueur en demandait 30 %. Cet objectif provient d'une volonté de réduire le rythme du prélèvement foncier et de redynamiser les centres villes et bourgs.

Le choix a été celui de la préservation des morphologies des territoires pour garantir la diversité rurale et urbaine. Le modèle citadin n'étant pas reproductible en toute part du territoire, une graduation selon la typologie des polarités est effectuée aussi bien pour le développement résidentiel à localiser dans les enveloppes urbaines que pour le niveau de densité.

Le SCoT en vigueur n'allait pas jusqu'à définir de tels niveaux de prescription en fonction des strates de l'armature urbaine. Il est clair que le projet de SCoT va plus loin de manière à faciliter le suivi des modalités des nouvelles urbanisations.

Objectifs de densité nette moyenne minimale, de mobilisation minimale de l'enveloppe urbaine existante et de foncier à vocation résidentielle

Terroire	Typologie de polarité	Besoin en lgts	Population supplémentaire	Besoin foncier (ha et VRD inclus)	Enveloppe urbaine existante	Extension enveloppe urbaine existante	% Enveloppe urbaine existante	% Extension enveloppe urbaine existante	Densité (lgts/ha hors VRD)
PLUI La Hague	Pôles d'équilibre	1 340	882	46	563	777	42%	58%	20
	Total	1 340	882	46	563	777	42%	58%	20
PLUI Les Pieux	Pôle d'équilibre	434	284	15	182	252	42%	58%	20
	Tête de réseau	222	145	10	78	144	35%	65%	18
	Rurale de proximité	613	403	34	184	429	30%	70%	15
	Rurale	157	104	12	39	118	25%	75%	12
	Total	1 426	936	70	483	943	34%	66%	16
PLUI Sud Cotentin	Pôle d'équilibre	246	162	9	103	143	42%	58%	20
	Tête de réseau	699	458	30	245	454	35%	65%	18
	Rurale de proximité	193	127	11	58	135	30%	70%	15
	Rurale	353	231	26	88	264	25%	75%	12
	Total	1 492	978	76	494	997	33%	67%	16
PLUI Cœur Cotentin	Pôle Métropolitain d'appui	819	539	21	426	393	52%	48%	22
	Pôle d'équilibre	675	445	23	284	392	42%	58%	20
	Rurale de proximité	713	469	38	224	488	31%	69%	16
	Rurale	335	220	25	84	251	25%	75%	12
	Total	2 542	1 674	107	1 018	1 524	40%	60%	17
PLUI Est Cotentin	Pôle d'équilibre	442	291	15	186	256	42%	58%	20
	Tête de réseau	765	501	33	268	497	35%	65%	18
	Rurale de proximité	378	247	21	113	264	30%	70%	15
	Rurale	729	478	54	182	547	25%	75%	12
	Total	2 314	1 517	124	749	1 565	32%	68%	15
PLUI Douve Divette	Tête de réseau	334	220	12	140	194	42%	58%	20
	Rurale de proximité	328	216	18	98	229	30%	70%	15
	Rurale	144	95	9	41	102	29%	71%	13
	Total	806	531	39	280	526	35%	65%	16
PLUI Nord Cotentin	Cœur Métropolitain	9 675	6 373	169	5 999	3 677	62%	38%	26
	Rurale de proximité	417	274	20	139	278	33%	67%	16
	Rurale	62	41	4	19	43	30%	70%	14
	Total	10 154	6 688	193	6 157	3 998	61%	39%	25
Baie du Cotentin	Pôle Métropolitain d'appui	1 360	896	35	707	653	52%	48%	22
	Pôle d'équilibre	418	274	14	176	242	42%	58%	20
	Tête de réseau	387	255	17	135	251	35%	65%	18
	Rurale de proximité	327	215	18	98	229	30%	70%	15
	Rurale	234	153	17	58	175	25%	75%	12
SCoT Cotentin		22 800	14 999	756	10 919	11 881	48%	52%	19



Partie 5

L'analyse et justification de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers

1. Analyse de l'occupation du sol

Selon les données Corine Land Cover (CLC), le territoire du SCoT s'étend sur 192 178 ha en 2018, dont 146 797 ha pour la seule Communauté d'agglomération du Cotentin (CAC) et 45 381 pour la Communauté de communes de la Baie du Cotentin (CCBC).

Avec 87 % de ses espaces agricoles, le territoire dévoile un socle propice aux pratiques agricoles.

Ces étendus sont ponctués par la présence presque équivalente d'espaces artificialisés (11 526 ha) et des forêts et milieux semi-naturels (11 768 ha).

Plus finement, l'occupation des sols révèle des dissemblances entre les deux intercommunalités qui composent le SCoT du Pays du Cotentin.

Sur le territoire de la CAC, il se dégage comparativement à la CCBC, une artificialisation plus prononcée et une présence plus nette des espaces naturels et semi-naturels, respectivement 7 et 8% de la totalité de sa superficie.

A l'inverse, les terres agricoles et les zones humides, avec la présence notable de marais, sont en proportion plus marquées au niveau de la CCBC : respectivement 94 et 2 % de son étendue.

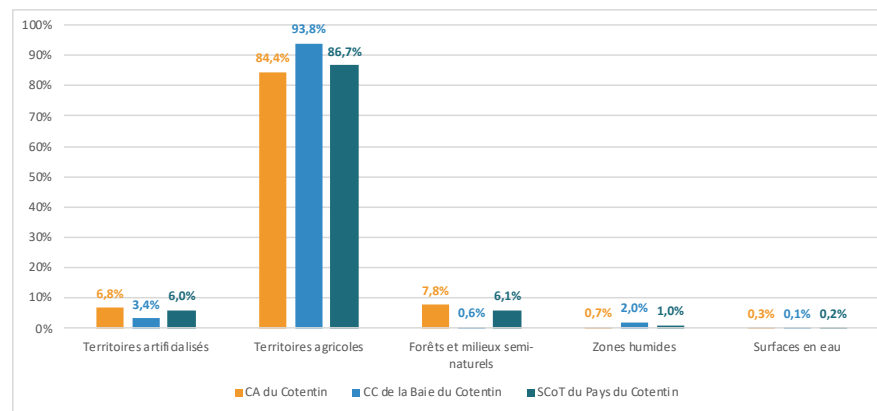
Occupation du sol en hectare au sein des EPCI du SCoT en 2018

Source : Corine Land Cover 2018

	Communauté d'agglomération du Cotentin	Communauté de communes de la Baie du Cotentin	Total
Territoires artificialisés	9 992	1 533	11 526
Territoires agricoles	123 937	42 588	166 525
Forêts et milieux semi-naturels	11 494	274	11 768
Zones humides	978	927	1 905
Surface en eau	395	60	455
Total	146 797	45 381	192 178

Occupation du sol en % au sein des EPCI du SCoT en 2018

Source : Corine Land Cover 2018



2. Consommation d'espaces passée

La consommation foncière observée entre 2009 et 2017 s'élève à 1 162,9 ha, soit une moyenne de l'ordre de 145,4 ha/an.

Afin de répondre aux exigences d'une analyse de la consommation foncière sur les 10 dernières années précédant l'arrêt du SCoT, cette analyse est complétée par une extrapolation des données sur 2 périodes supplémentaires : 2017-2018 et 2018-2019. Cela amène à un résultat similaire à la moyenne de la période 2009-2017, donc 145,4 ha/an.

La mise en œuvre du SCoT et de ses objectifs permettra au territoire de réduire de près de 59 % le rythme de consommation d'espaces à vocation résidentielle. Celle-ci passant de 93 ha/an à 38 ha/an en moyenne. Des prescriptions sur les réceptivités au sein des enveloppes urbaines existantes (mobilisation de la vacance, renouvellement urbain, changement de destination, etc.) et une compacité graduée en fonction de la position dans l'armature urbaine aident à cela.

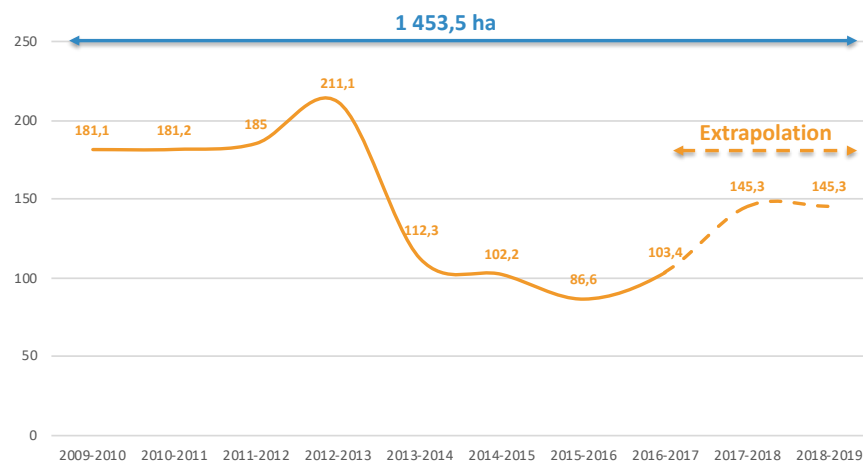
Le développement économique du territoire nécessite de consommer 400 ha, soit une moyenne de 20 ha/an. Ce rythme régresse de près de 30 % par rapport à la tendance passée. Néanmoins, la faiblesse de la mise sur le marché d'une offre foncière depuis 2015 rend nécessaire l'émergence de nouvelles capacités de développement ne serait-ce que pour assurer le parcours résidentiel des

entreprises déjà implantées, mais également pour conforter les filières d'excellence comme la construction navale, l'agro-alimentaire, les énergies renouvelables, entre autres.

Au global, en additionnant les besoins fonciers pour le développement résidentiel (38 ha/an en moyenne), le développement économique (20 ha/an en moyenne) et le développement des équipements (infrastructures, équipements touristiques, équipements publics et privés : 5 ha/an en moyenne), la réduction de la consommation foncière des espaces naturels, agricoles et forestiers atteindra : 57 %.

Extrapolation de la consommation d'espace sur les 10 dernières années en fonction des données observées entre 2009 et 2017

Source : CEREMA ; EAU



Source : jeromehouyvet.com





Partie 6

L'évaluation environnementale

L'état initial de l'environnement du SCoT a permis de révéler, de hiérarchiser et de territorialiser les enjeux inhérents à chacune des thématiques environnementales, à savoir :

- Les caractéristiques géomorphologiques.
- La ressource en eau et ses usages.
- Les espaces naturels et la biodiversité.
- Les risques majeurs.
- Les nuisances et pollutions – Santé humaine.
- Le climat et les ressources énergétiques.

L'identification de ces enjeux environnementaux a accompagné les réflexions tout au long de la démarche d'évaluation environnementale : il s'agissait de toujours vérifier la cohérence entre les enjeux et les éléments d'orientations du SCoT.

L'évaluation des incidences de la mise en œuvre du SCoT sur l'environnement nécessite d'identifier les impacts du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) d'une part, et du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) d'autre part, pour chaque thématique environnementale analysée dans l'état initial de l'environnement.

Les incidences peuvent être positives ou négatives, directes ou indirectes, localisées ou généralisées, temporaires ou permanentes, à court ou à long terme. En outre, dans la mesure du possible, il est tenu compte également des effets secondaires ou cumulatifs.

Cotation des grilles d'analyse des incidences du SCoT

Incidence :

	Positive Directe	++	Forte
	Positive Indirecte	+	Faible
	Négative Directe	0	Négligeable
	Négative Indirecte	V	Point de vigilance
	Non concerné		

Aucune difficulté majeure n'a été rencontrée. Toutefois la démarche d'évaluation environnementale portant sur un document de planification urbaine et non sur un projet opérationnel, toutes les incidences sur l'environnement ne sont pas connues précisément à ce stade, et seules les études d'impact propres à chaque projet traiteront dans le détail des effets précis sur l'environnement.

La démarche itérative a été mise en œuvre dès l'état initial de l'environnement en coordination avec le bureau d'étude E.A.U et la Maitrise d'Ouvrage du SCoT. Il s'agit d'un SCoT co-construit ayant pris en compte la démarche environnementale à sa juste valeur.

Le SCoT émet un ensemble de mesures d'évitement, de réduction, de compensation et d'accompagnement dans l'objectif d'un développement territorial respectueux des ressources d'aujourd'hui et de demain dans un contexte de changement climatique.

L'ensemble des thématiques est abordé avec précisions et de façon territorialisée. Elles peuvent faire l'objet d'un objectif spécifique ou être abordée en filigrane tout au long du DOO dans un esprit de transversalité, en lien direct avec les questions économiques, touristiques, résidentielles.

Sols et géomorphologie

La consommation maximale d'espace en extension s'élève à 1 255 ha sur la période 2020-2040, soit environ 62,5 ha par an en moyenne.

La politique d'aménagement du SCoT tend à réduire considérablement la consommation d'espace dans un souci de valorisation et de préservation des espaces naturels et agricoles

Ressources en eau et usages

Le développement du territoire, ses aménagements et son urbanisation apportent de nouvelles opportunités pour mettre en place une gestion efficace de l'eau, améliorer la qualité du réseau superficiel, souterrain et littoral et apporter l'eau potable et l'assainissement au plus grand nombre. La mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue à travers la définition d'objectif de protection de la ressource en eau et ses milieux associés constitue des mesures d'évitement fortes.

La gestion intégrée des eaux apporte un cadre auquel se référer pour tous les changements et les réflexions concernant le cycle de l'eau, les usages de l'eau et le traitement des eaux usées. La gestion intégrée des eaux urbaines équilibre les demandes des différents utilisateurs de l'eau ; agriculteurs, industriels, ménages et écosystèmes.

L'incidence cumulée du projet de SCoT sur la ressource en eau est maîtrisée et positive.

Biodiversité et dynamique écologique

De par l'ensemble des mesures d'évitement, de réduction, de compensation et d'accompagnement, le projet de SCOT :

- Soutient la préservation des espaces naturels remarquables.
- Garantit la perméabilité des abords des réservoirs de biodiversité en renforçant notamment le maillage bocager.
- Évite les coupures d'urbanisation par le rétablissement des liaisons interforestières en portant un regard attentif aux problématiques de franchissements d'infrastructures.
- Maintient la trame verte au sein de la matrice agricole, en particulier grâce au maillage boisé et bocager du territoire (bocage du Plain oriental par exemple mais le maillage bocager se retrouve sur l'ensemble du territoire en liant les sous-paysages).
- Maintien des connexions entre les espaces côtiers entre eux et avec les espaces arrière-littoraux.
- Poursuit la trame verte et bleue en milieu urbain. Il s'agit ainsi de ne pas oublier les éléments de nature ordinaire.

La TVB du SCoT du Cotentin constitue ainsi un projet multifonctionnel à travers des réponses :

- Aux enjeux de la biodiversité par la préservation des habitats, des espèces et de leurs espaces de vie et de circulation, des paysages, ainsi que par la valorisation de la nature en ville.
- A la nécessité de limiter la consommation d'espaces et de préserver les ressources, notamment les espaces agricoles et forestiers, et de lutter contre le mitage des espaces ruraux, forestiers et littoraux.

Le SCoT à travers la TVB contribue également :

- Au traitement des espaces soumis aux risques naturels et technologiques (zone d'expansion des crues, ...).
- A l'amélioration de la qualité des eaux.
- A l'amélioration du cadre de vie au travers de liaisons douces, d'espaces verts, espaces de transitions, maintien d'espaces paysagers.

Les sites Natura 2000 du territoire caractérisent la diversité écologique remarquable associée à une biodiversité.

Le projet de SCoT protège et valorise ces espaces dans le cadre :

- D'une protection « stricte » des milieux, habitats associés
- D'une intégration d'un tourisme durable
- D'une mise en œuvre d'une trame verte et bleue à l'échelle du territoire en lien avec l'échelle régionale
- D'une intégration des activités économiques notamment celles liées au milieu marin
- De la protection et la valorisation de la frange littorale.

De par ces éléments, le SCoT ne présente pas d'incidence négative sur ces espaces ; au côté de mesures d'accompagnement mettant en avant la pédagogie auprès des populations, les mesures tendent à valoriser durablement ces espaces.

Risques naturels et technologiques

Le projet de SCoT intègre une véritable stratégie de résilience face aux risques naturels et technologique dans un contexte de changement climatique.

Tous les risques sont pris en compte et font l'objet de dispositions d'évitement, de réduction, de compensation et d'accompagnement proportionnées aux enjeux locaux.

Le pôle métropolitain à l'égard des risques (inondation et submersion marine, notamment) est particulièrement concerné pour assurer en même temps le développement démographique et la sécurité des personnes.

Les risques littoraux sont gérés en créant des systèmes urbains étendus fonctionnels donnant de la capacité d'accueil. Il s'agira de rechercher un aménagement résilient à l'égard des risques et du changement climatique.

L'adaptation au risque associée à une culture de risque est transversale à la préservation de la ressource en eau, à la protection de la biodiversité ou encore en adaptation au changement climatique.

Nuisances et pollutions

Le développement du territoire par l'accueil de nouveaux flux, de nouvelles populations, de nouveaux équipements, de nouveaux services engendrera de nouvelles émissions plus ou moins impactants sur les ressources telles le sol, l'eau, l'air.

Toutefois, le SCoT met en œuvre :

- Une politique forte de réduction de polluants de façon directe et indirecte sur l'ensemble des composantes environnementales mais également sur la population pour un meilleur cadre de vie apaisé.
- Une politique durable des mobilités : il donne plus de place aux modes actifs dans la ville par la création de cheminement piétons, de voies cyclables ou de stationnements de vélos mais également en mettant en œuvre un système de polarisant offrant à tout à chacun les services et équipements nécessaires pour œuvrer au niveau local.
- Une politique plus durable de l'offre de logement : adaptation au parcours de vie rénovation du bâti ancien, l'intégration du bioclimatisme....

Certains secteurs appellent à la vigilance en raison des flux qui seront plus importants : on peut citer la métropole de Cherbourg en Cotentin et la N13 directement en accroche à l'extérieur du territoire.

De façon générale, les incidences cumulées sont donc maîtrisées.

Énergie - Climat

Le projet de SCoT met en œuvre une politique forte vis à vis du changement climatique, tant sur le volet de l'adaptation que sur le volet de l'atténuation.

Bien que le projet de SCoT engendrera de nouvelles consommations énergétiques, la politique forte en matière de production d'énergie renouvelable viendra maîtriser et contrebalancer ces effets.

La résilience du territoire face aux risques est prégnante et ne pourra avoir que des effets positifs : réduction de la vulnérabilité de la population, non aggravation des aléas, une nature dans sa libre expression.

La Communauté d'agglomération du Cotentin a engagé l'élaboration de son Plan Énergie Air Climat. Elle identifie les priorités et les objectifs de l'obligé ainsi que les conséquences en matière socio-économique, prenant notamment en compte le coût de l'action et celui d'une éventuelle inaction. Les objectifs stratégiques et opérationnels sont définis à minima en termes de :

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre par secteur d'activité.
- Renforcement du stockage de carbone sur le territoire (dans la végétation, les sols, les bâtiments, ...).
- Maîtrise de la consommation d'énergie par secteur d'activité.
- Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage, pour chaque filière dont le développement est possible sur le territoire.
- Livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur pour chaque filière dont le développement est possible sur le territoire.
- Productions bio-sourcées à usages autres qu'alimentaires.
- Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration par secteur d'activité.
- Évolution coordonnée des réseaux énergétiques.
- Adaptation au changement climatique.

Pour atteindre ces objectifs, le plan d'actions porte sur les secteurs d'activité visés ci-dessus et constitue l'outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire.

Paysages

La trame paysagère dresse le socle qui caractérise les traits patrimoniaux et paysagers à préserver et à valoriser pour le compte de l'attractivité territoriale. En effet, le maintien des identités paysagères participe à la mise en scène des identités territoriales, elles-mêmes vectrices d'un référentiel auquel les individus peuvent se rattacher.

Au-delà de ces aspects morphologiques et esthétiques, les paysages sont des éléments tangibles qui tracent les lignes de fonctionnalités et de continuités ou de ruptures entre les espaces de vie tels qu'ils sont vécus par les populations. Les paysages agricoles sont un des témoins de ces usages différenciés et leur préservation devient, par conséquent, un enjeu. Ce d'autant plus, qu'ils contribuent également, à leur échelle à agir sur l'état de la qualité du cadre de vie territorial en tant qu'espace d'accueil de biodiversité, de désimperméabilisation des sols, de gestion des ruissellements, etc.

On le comprendra, la diversité paysagère du territoire du SCoT du Pays du Cotentin apparaît comme un atout maître sur lequel il entend capitaliser par le fait qu'il offre de la diversité.

Son imbrication avec la nature est telle que son maintien tend amener un surplus de résilience à l'égard du changement climatique et de ses conséquences.

Dans une optique de durabilité territoriale, le SCoT du Pays du Cotentin cherche à transmettre son patrimoine paysager et environnemental aux générations futures, ce qui l'oblige à se saisir d'une vision transmissible de l'aménagement du territoire.

Analyse des incidences globales du DOO du SCoT

	Sols et géomorphologie	Eau et usage	Biodiversité et dynamique écologique	Risques naturels et technologiques	Nuisances et pollutions	Energie Climat	Paysage	
Partie 1 : L'authenticité au service de la transition écologique et économique								<i>Incidences cumulées</i>
Orientation 1. Protéger et valoriser les ressources environnementales pour une gestion dynamique favorisant durabilité et capacité de renouvellement	++	++	++	++	++	++	++	++
Orientation 2. Préserver la qualité de la ressource en eau	+	++	++	++	++	++	++	++
Orientation 3. Renforcer la culture d'adaptation aux risques face au changement climatique	+	++	++	++	++	++	++	++
Orientation 4. Valoriser et gérer les façades littorales	+	++	++	++	++	++	++	++
Orientation 5. Renforcer la politique de valorisation patrimoniale	+	++	++	++	++	++	++	++
Orientation 6. Prendre en compte les enjeux de gestion de l'espace agricole	M	M	M	++	M	M	++	M
Partie 2 : La solidarité comme principe d'organisation et de fonctionnement								
Orientation 1. Renforcer les fonctions métropolitaines et de proximité pour un mode de développement solidaire	M	V	M	M		++	+	M
Orientation 2. Favoriser le développement des mobilités sous toutes ses formes pour améliorer les connexions internes et externes des espaces de vie du territoire	-		M	M	M	+	V	M
Orientation 3. Accompagner le parcours résidentiel des ménages par une offre suffisante et qualitative	M	M	M	M	+	M	M	M
Orientation 4. Organiser l'offre commerciale de manière à s'adapter aux évolutions dans les modes de consommation des personnes	-	M	M	M	M	M	+	M
Orientation 5. Déployer les équipements pour des usages différenciés et complémentaires	-	M	M	M	M	M	+	M
Partie 3 : Une économie innovante tirée par la transition économique, énergétique et l'ouverture du territoire								
Orientation 1. Faire du Cotentin le territoire de toutes les énergies	M	+	M	M	++	++	++	++
Orientation 2. Amplifier l'ouverture sur la mer et renforcer le rôle économique des ports	M	-	M	M	-		M	M
Orientation 3. Mettre en œuvre un projet marin, agricole et agroalimentaire de proximité cotentinoise	M	+	M	M	+	++	+	+
Orientation 4. Structurer les espaces économiques pour le développement d'une réalité métropolitaine et locale	M	V	M	M	M	+	++	M
Orientation 5. Penser le tourisme comme un moyen d'amplifier la dynamique économique	-	+	M	M	M	M	+	M
<i>Incidences cumulées</i>	M	M	M	M	M	++	+	



Partie 7

Les indicateurs de suivi

Les indicateurs de suivi permettent d'observer :

- Si la trajectoire que le SCoT a adoptée correspond bien au projet de développement choisi.
- Si son mode de développement ne détériore par les éléments environnementaux et paysagers qui contribuent à l'amélioration du cadre de vie des populations.

Ces indicateurs portent uniquement sur des thématiques et des variables sur lesquelles le SCoT est susceptibles d'avoir une incidence plus ou moins directe suite à sa mise en œuvre.

Les indicateurs seront évalués tous les 6 ans puisque la législation en vigueur invite à le faire sous peine de caducité du SCoT.

Toutefois, les indicateurs de suivi sélectionnés ont ce point commun qu'ils sont facilement accessibles.

Ces indicateurs sont classés par thématiques :

- **La trajectoire du développement** où l'on retrouve les sous-thèmes de la population, de l'habitat, des équipements et services, des déplacements, des emplois, de l'agriculture, des carrières.
- **La biodiversité et la fonctionnalité environnementale** avec la mesure de la consommation des espaces agricoles, les collectes sur les densités réalisées lors des aménagements résidentiels, l'intégration de la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme locaux, etc.
- **Les capacités de développement et de préservation des ressources** qui mobilisent des indicateurs évaluant la qualité de l'eau et de l'assainissement, des mesures en matière de consommation et de production d'énergie et des données à collecter sur la pollution et les déchets.
- **La préservation du territoire** qui regroupe des éléments au regard des risques naturels et technologiques ainsi que des paysages.

Source : jeromehouyvet.com





Partie 8

L'articulation du SCoT avec les autres plans et programmes

Le SCoT du Pays du Cotentin s'articule avec les autres plans et programmes de l'État, de la Région, du Département, etc., et avec d'autres politiques ciblées dans le cadre, notamment, de la gestion des ressources naturelles, des risques, pollutions et nuisances.

Cette articulation permet d'assurer l'articulation cohérente du projet et des actions menées par les collectivités communautaires et infra membres du SCoT du Pays du Cotentin, en lien avec des politiques menées à des échelles plus vastes.

Conformément aux dispositions prévues par les articles L.131-1 et L.131-2 du code de l'urbanisme et compte tenu du contexte local, le SCoT doit être compatible avec les documents suivants :

- Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Seine Normandie.
- Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Douve Taute.
- Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Vire.
- Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la Vire.
- Le Plan de Prévention des Risques Littoraux de Saint Vaast la Hougue.
- Le Plan de Prévention des Risques Littoraux de Carentan.
- Le Plan de Prévention des Risques Littoraux de Barneville-Carteret.
- Le Plan de Prévention Multi-Risques de Cherbourg-Octeville.
- Le Plan Particulier d'Intervention du site AREVA LA HAGUE.
- Le Plan Particulier d'Intervention du centre national de production électrique de FLAMANVILLE.
- Le Plan Particulier d'Intervention du port militaire de CHERBOURG.
- Le plan d'exposition au bruit (PEB) de l'aéroport de Cherbourg-Maupertus.
- La Charte du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin.
- Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).
- Stratégies des gestions du risque d'inondation :
 - SLGRI (stratégies locales de gestion du risque d'inondation).
 - TRI (Territoire à Risque Important d'inondation) Cherbourg-Octeville.
 - PGRI (Plan de gestion des risques d'inondation) Seine Normandie.

Le SAGE Siennes, Soulles, côtiers Ouest du Cotentin est en cours d'élaboration.

De même, le SCoT prend en compte :

- Le Schéma Régional de Cohérence Écologique Basse Normandie (SRCE).
- Le Schéma Départemental des Carrières de la Manche.
- Le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (S3RER).
- Schéma régional de développement de l'aquaculture marine (SRDAM).

Enfin, le SCoT s'appuie sur d'autres plans et programmes de référence :

- Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie de la Région Basse Normandie (SRCAE).
- Le Schéma Régional de l'Eolien de la Région Basse Normandie (SRE).
- Le Plan Départemental de Gestion des Déchets du Bâtiments et Travaux Publics.
- Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets.
- Le Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS).
- Le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage.
- Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN).
- Les programmes situés à l'intérieur des sites Natura 2000 – DOCOB.
- Le Plan pluriannuel régional de développement forestier.
- Le Plan Climat Air Énergie Territorial.
- Le Plan départemental de l'habitat (PDH).
- Le Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD).
- Le Plan régional pour une agriculture durable (PRAD).
- La Charte pour une gestion économe et partagée de l'espace rural (GEPER).

